

VIVRE A MARIGNY

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS



Théâtre
p. 15



Marche de l'omelette
p. 16



Fête à Marigny
p. 17

SOMMAIRE

Le mot du maire	p. 3
 La vie municipale	
Les nouveaux élus et les travaux de printemps.....	p. 4
Conseil municipal.....	p. 5 - 13
CCAS	p. 14
 La vie des Marignyssois.es	
Comité des fêtes	p. 15 - 17
Château de Charnes	p. 18
Centre social "L'Escale"	p. 19 - 21
Visites guidées	p. 22 - 23
Commémorations	p. 24
A la rencontre des Marignyssois	p. 25 - 27
 La vie pratique	
Dates à retenir	p. 28
Infos pratiques	p. 29 - 36
 La vie rêvée des mets	 p. 37
 La vie en presse	 p. 38 - 53
 Contacts Mairie	 p. 54

LE MOT DU MAIRE

Chères Marignyssoises et chers Marignyssois,
C'est avec un grand plaisir que je vous présente ce bulletin municipal d'informations reprenant la vie locale depuis le début de l'année 2026.

La nouvelle équipe municipale est composée d'élus aux profils variés, mêlant expérience et nouveaux regards. Nous partageons tous une même ambition : oeuvrer avec sérieux, disponibilité et proximité au service de tous les habitants.



Le budget primitif a été voté le 29 avril sans augmenter les taux des impôts locaux. La section de fonctionnement est équilibrée à 401 479.49 € et la section d'investissement est équilibrée à 104 080.45 €.

Les devis des travaux de voirie sur divers chemins communaux sont en cours d'examen.

Les robots de tonte installés en juillet 2025 donnent entière satisfaction.

Le 13 juin a eu lieu la demi-journée "Marigny en fête". Les animations, jeux en bois, calèche, orchestre, repas et feu d'artifice ont été appréciés de tous.

Cet été encore se dérouleront de nombreuses activités culturelles sur le territoire communal :

- Les 23 juillet, 13 et 20 août, visites guidées rando patrimoine.
- Le 12 août, visite guidée des églises romanes de Neuvy, Coulandon et Marigny.

Le château de Charnes proposera également un programme exceptionnel mêlant concert et théâtre :

- Le 24 juillet : concert Préludia "Sax et Gospel".
- Les 31 juillet, 1er, 2, 4, 5 et 6 août : théâtres de Bourbon.

Vous trouverez le détail des festivités dans ce bulletin.

Le 8 juillet dernier, une délégation du Conseil National des Villes et Villages Fleuris est venue évaluer la qualité du fleurissement de Marigny. La décision du jury n'interviendra pas avant l'automne.

Pour terminer je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été.

Votre Maire,
Philippe PRUGNEAU

LES NOUVEAUX ELUS



De gauche à droite:

Brice BERNARDIN, Clotilde de BARMON, Mathieu BEAUFILS, Jean-Pierre REGNAULT, Emmanuel BRECHIGNAC (2ème adjoint), Philippe PRUGNEAU (maire), Martine BELLIEU (1ère adjointe), Nolwenn ERAUD, Jean-Claude DIAT, Morgane LOQUET-WIRTH, Nathalie BRUNET.

LES TRAVAUX DE PRINTEMPS

Un cache vue a été aménagé autour de la pompe à chaleur de la salle des fêtes afin de la rendre moins visible.



L'entreprise le Forage de l'Ours située à Autry-Issards a procédé à l'installation d'une pompe de relevage afin de prélever l'eau du puits situé derrière la mairie qui permet dorénavant l'arrosage des fleurs.



CONSEIL MUNICIPAL

Depuis l'édition du dernier bulletin, le conseil municipal s'est réuni quatre fois, les 24 février, 20 mars, 29 avril et 05 juin 2026.

Conseil municipal du 24 février 2026

- Choix d'un architecte pour l'esquisse et l'étude d'avant-projet en vue de la réhabilitation du local professionnel situé au 7 rue de la Mairie en logement

En vue de la réhabilitation d'un local professionnel en logement, deux architectes ont été consultés pour la réalisation d'une esquisse et d'une étude d'avant-projet.

Nous avons reçu un devis du cabinet d'architectes « IMHOLZ Architectes et Associés », situé 38 rue du Général Hoche à Moulins, pour un montant de 1 800 € TTC.

Nous avons également reçu un devis du cabinet d'architectes « La Fabrique d'Architecture », situé 11 avenue Théodore de Banville à Moulins, pour un montant de 1 620 € TTC.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des présents approuve le devis du cabinet d'architecture « La Fabrique d'Architecture » pour un montant de 1 620 € TTC et autorise monsieur le maire à faire des démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

- Délibération demande de versement d'une subvention sollicitée par la MFR de Saligny/Roudon

Le Directeur de la Maison Familiale Rurale (MFR) de Saligny/Roudon (école de formation par alternance et par apprentissage) a sollicité la mairie de Marigny pour le versement d'une subvention. Un jeune habitant de la commune de Marigny est apprenti dans cette école. Cette subvention aiderait au financement du voyage scolaire.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents, décide de verser à la MFR de Saligny/Roudon une subvention de 50 €.

- Délibération demande de versement d'une subvention sollicitée par l'association Théâtres de Bourbon qui organise 5 spectacles du 1^{er} au 6 août 2026 au Château de Charnes à Marigny

Le maire fait part au conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention de la part de M. Deusy président de l'association Théâtres de Bourbon pour les spectacles qui auront lieu au château de Charnes à Marigny du 1^{er} au 6 août 2026. Le montant de la subvention sollicitée est de 250 €.

Le maire explique également que les habitants des communes qui soutiendront le projet pourront bénéficier de tarifs réduits les jours de spectacles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents est favorable au versement de la subvention de 250 € auprès de l'association Théâtres de Bourbon.

Conseil municipal du 20 mars 2026

- Election du maire

Le doyen de l'assemblée, Jean-Claude DIAT, après avoir donné lecture des articles L2122-1, L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-4 et L2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom est allé voter à bulletin secret.

Philippe PRUGNEAU est le seul candidat.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Philippe PRUGNEAU ayant obtenu la majorité absolue avec 11 voix est proclamé maire et immédiatement installé.

- Détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints ;

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, la création de deux postes d'adjoints au maire.

- Election des adjoints

Le maire fait procéder à l'élection des adjoints. Suite à la nouvelle loi concernant le vote des adjoints, celui-ci se fait dorénavant par liste. Il n'y a plus de vote des adjoints individuellement.

Une liste a été remise au maire : Martine BELLIN et Emmanuel BRECHIGNAC souhaitent se présenter en tant que 1ère adjointe et 2ème adjoint.

Chaque conseiller à l'appel de son nom est allé voter à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11

Bulletins nuls ou blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Martine BELLIN et Emmanuel BRECHIGNAC, seuls candidats sont élus, 1ère adjointe et 2ème adjoint.

- Lecture de la charte de l' élu local par le maire (article L.1111-13 et L.1111-14 du CGCT)

Conformément à l'article L.1111-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans l'exercice de son mandat l' élu local s'engage notamment à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.

• Délégations consenties au maire par le conseil municipal

Considérant que le maire de la commune peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions pour favoriser la bonne administration communale,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des présents d'autoriser le maire :

- A prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- A passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes,
- A prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- A accepter les dons et legs qui ne sont grevés, ni de conditions, ni de charges,
- A demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, sans conditions particulières pour tous les dossiers d'investissement.

• Fixation des indemnités de fonction du maire et des adjoints

Le maire expose que dans toutes les communes l'indemnité du maire est de droit fixé au maximum selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois, à la demande du maire, le conseil municipal peut, par délibération fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Vu la demande du maire en date du 20/03/2026 afin de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème ci-dessous :

- Pour les communes de moins de 500 habitants l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune, est de 28.1 % de l'indice 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique pour le maire, sauf décision expresse,
- Concernant les adjoints, l'indemnité maximale prévue par la loi pour la strate démographique à laquelle appartient la commune, est de 10.89 % de l'indice 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, sauf décision expresse.

Le maire n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'allouer l'indemnité de fonctions au maire, à hauteur de 22 % de l'indice 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, avec effet au 20/03/2026.

Les deux adjoints n'ayant pas participé au vote, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer l'indemnité de fonction de chacun des adjoints, (commune de moins de 500 habitants) au pourcentage de 8,6 % de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique, avec effet au 20/03/2026.

• Désignation des membres des commissions internes à Marigny.

Vu l'article L.2121-22 du code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal constitue les commissions d'instruction suivantes :

BUDGET – FINANCES

Philippe PRUGNEAU, Martine BELLIN, Nolwenn ERAUD, Mathieu BEAUFILS, Brice BERNARDIN, Emmanuel BRECHIGNAC.

BÂTIMENTS COMMUNAUX – VOIRIE

Philippe PRUGNEAU, Emmanuel BRECHIGNAC, Jean-Claude DIAT, Jean-Pierre REGNAULT, Clotilde de BARMON.

FLEURISSEMENT ET AMENAGEMENT DES ESPACES COMMUNAUX

Philippe PRUGNEAU, Martine BELLIN, Emmanuel BRECHIGNAC, Nathalie BRUNET, Clotilde de BARMON.

ANIMATIONS, FETES ET CEREMONIES

Philippe PRUGNEAU, Brice BERNARDIN, Jean-Pierre REGNAULT, Morgane LOQUET-WIRTH, Mathieu BEAUFILS, Clotilde de BARMON, Nathalie BRUNET.

COMMUNICATION ET INFORMATIQUE

Philippe PRUGNEAU, Nolwenn ERAUD, Mathieu BEAUFILS, Martine BELLIN, Jean-Pierre REGNAULT.

URBANISME

Philippe PRUGNEAU, Nolwenn ERAUD, Martine BELLIN, Jean-Claude DIAT, Jean-Pierre REGNAULT, Morgane LOQUET-WIRTH, Emmanuel BRECHIGNAC.

- Désignation des délégués du conseil municipal auprès de différents organismes extérieurs

Syndicat Départemental d'Electricité de l'Allier (SDE03)

Titulaire : Jean-Pierre REGNAULT

Suppléant : Jean-Claude DIAT

SIVOM EAU SOUVIGNY

Titulaires : Martine BELLIN et Emmanuel BRECHIGNAC

Suppléants : Morgane LOQUET-WIRTH et Nolwenn ERAUD

SICTOM Nord Allier

Titulaire : Martine BELLIN

Suppléant : Emmanuel BRECHIGNAC

COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Collège des élus : Nathalie BRUNET

Collège des agents : Samantha COUTIERE

CENTRE SOCIAL DE SOUVIGNY

Titulaire : Martine BELLIN

Suppléant : Nathalie BRUNET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) outre le maire,

Membres élus : Jean-Claude DIAT, Jean-Pierre REGNAULT, Martine BELLIN, Morgane LOQUET-WIRTH, Nathalie BRUNET

Membres non élus : Chantal BEAUFILS, Carole DIDIER, Marie-Jo FILLERE, Didier REGNAULT et Jean-Jacques PINSON

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Titulaires : Clotilde DE BARMON, Emmanuel BRECHIGNAC et Martine BELLIN

Suppléants : Morgane LOQUET-WIRTH, Brice BERNARDIN et Jean-Claude DIAT

Délégué Agence Technique Départementale de l'Allier (A.T.D.A.) : Nolwenn ERAUD
Réfèrent Ambroisie : Jean-Claude DIAT
Réfèrent Sécurité Routière : Martine BELLIN
Correspondant défense : Brice BERNARDIN
Conseillé Incendie et Secours : Brice BERNARDIN
Délégué du patrimoine : Xavier de FROMENT

Conseil municipal du 29 avril 2026

- **Délibération approbation du compte financier unique 2025**

Les résultats ont été arrêtés comme suit :

En fonctionnement :

Recettes : 342 334.08 €
Dépenses : 159 408.61 €

Excédent : 182 925.47 €

En investissement :

97 018.84 €
56 291.72 €

Excédent : 40 727.12 €

Besoin de financement de l'investissement compte tenu du report propre à la section
Excédent de clôture section d'investissement : 40 727.12 €
Déficit des restes à réaliser : 11 629.03 €
Besoin de financement de l'investissement : 29 098.09 €

Affectation de résultat:

Les besoins de financement de l'investissement étant de 29 098.09 €, l'excédent de fonctionnement reporté au budget primitif et de 182 925.47 €

- **Délibération relative au vote des taux des impôts locaux 2026**

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux formant les impôts locaux 2026 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties 30.80 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties 34.48 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 11.66 %

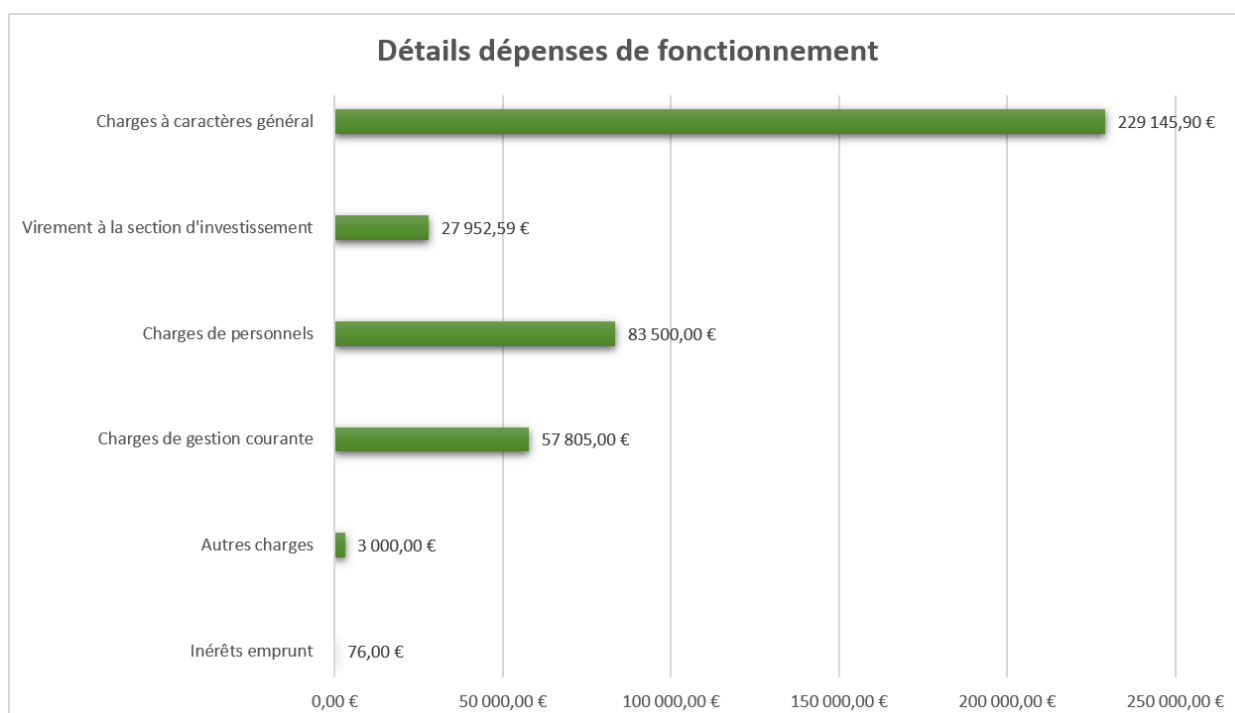
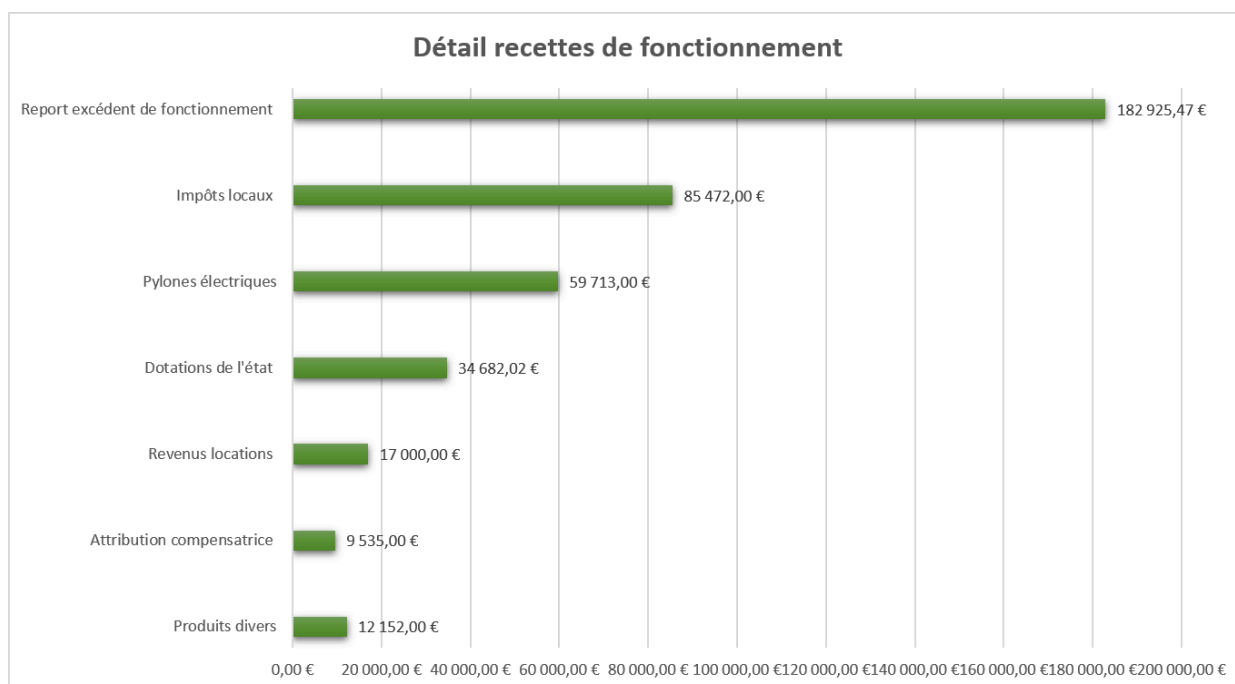
- **Vote du budget primitif 2026**

Après un travail préparatoire de la commission budget-finances, le conseil municipal a voté le budget équilibré comme suit :

Section de fonctionnement équilibrée à 401 479.49 € dont un virement pour l'investissement de 27 952.59 €
Section d'investissement équilibrée à 104 080.45 €

Programme de l'investissement :

Rénovation statues et sécurisation Calice et Patène	7 500.00 € Reste à réaliser
Remplacement échelle du clocher et démolition d'une partie du mur au cimetière	1 705.00 € Reste à réaliser
Achat d'arbres	10 000.00 €
Colonne jardin du souvenir, barrières et changement défibrillateur	3 048.00 €
Voirie 2026	40 000.00 €
Réhabilitation du local professionnel en logement	1 500.00 €
Salle polyvalente	8 918.24 € Reste à réaliser
Matériel communal	6 978.76 € Reste à réaliser
Achat terrain	2 550.00 € Reste à réaliser



• Délibération relative au renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID).

Suite aux élections municipales, la commission communale des impôts directs doit être renouvelée. Cette commission doit être composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission, de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms, 12 titulaires et 12 suppléants, dans les conditions de l'article 1650 du Code Général des Impôts.

COMMISSAIRES TITULAIRES proposés :

Robert ERAUD - Emmanuel BRECHIGNAC – Foulques de BARMON – Jean-Louis REGNAULT – Marc AUBOIRON – Martine BELLIN – Xavier de FROMENT – Marie-Emmanuelle DESSERT – Jean-Paul COUTURIER – Jean-Christophe DECEUNINCK – François LADURE – Marie-Thérèse CHABOT.

COMMISSAIRES SUPPLEANTS proposés :

Sylvaine PERROT – Jean-Pierre REGNAULT – Jean-Claude DIAT – Thierry BEAUFILS – Jean-Paul PERRONNY – Didier CHASSERY – Morgane LOQUET-WIRTH – Anne-Marie SURLEAU – Rémi MOREL – Jean-Jacques PINSON – Guy de FROMENT – Dominique MERCIER.

• Désignation d'un conseiller supplémentaire pour siéger au sein du CCAS

Le maire informe le conseil municipal que Mathieu Beaufiles avait préalablement à la délibération du 20 mars 2026 formulé le souhait d'intégrer le Centre Communal d'Action Sociale de Marigny.

Afin de prendre en compte l'intégration de Mathieu Beaufiles au sein du CCAS de Marigny, une nouvelle délibération doit être adoptée. Elle annulera et remplacera la délibération N°2026_13 du 20 mars 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide la nomination de Mathieu Beaufiles nouveau membre élu au sein du CCAS de Marigny.

Le maire rappelle que le nombre de membres du CCAS est désormais de 12 (6 élus et 6 nommés outre le maire).

• Motion contre la fermeture de l'usine Bosch située à Moulins/Yzeure

Le conseil municipal a exprimé son soutien aux salariés du site Bosch situé à Moulins/Yzeure suite à l'annonce de la fermeture de l'usine. Cette fermeture est considérée comme un choc économique et social majeur pour le territoire.

Il a été rappelé l'importance historique, économique et patrimoniale du site pour le bassin de vie ainsi que les conséquences attendues sur l'emploi, les entreprises sous-traitantes, les commerces et l'attractivité du territoire.

Le conseil municipal a également affirmé son soutien à l'action engagée par Moulins Communauté pour accompagner les salariés concernés et rechercher activement un repreneur pour le site, en mobilisant l'ensemble des dispositifs d'aides économiques et des partenaires institutionnels.

Conseil municipal du 05 juin 2026

- Election du délégué du conseil municipal et de ses suppléants pour l'élection des sénateurs du département de l'Allier

Le conseil municipal s'est réuni pour élire le délégué du conseil municipal et ses suppléants pour l'élection des sénateurs du département de l'Allier qui aura lieu le 27 septembre prochain.

Pour cela, nous devons procéder à l'élection d'un délégué et de trois suppléants.

a) Composition du bureau électoral

Le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Jean-Claude DIAT et Martine BELLIN, les plus âgés et de Nolwenn ERAUD et Morgane LOQUET-WIRTH, les plus jeunes présentes.

La présidence du bureau est assurée par leurs soins.

b) Election du délégué

Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué et des trois suppléants du conseil municipal en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026.

Une candidature a été enregistrée : Philippe PRUGNEAU

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Philippe PRUGNEAU 11 voix ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

c) Election des suppléants

Les candidatures enregistrées : Martine BELLIN, Emmanuel BRECHIGNAC et Nolwenn ERAUD

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Martine BELLIN, Emmanuel BRECHIGNAC et Nolwenn ERAUD ayant obtenu 11 voix (majorité absolue) sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales dans l'ordre de présentation.

- **Délibération pour une demande de subvention relative à la voirie 2026**

Le Maire présente au conseil municipal les travaux de voirie 2026 qui sont prévus sur des portions des chemins suivants :

- Chemin des Rondards : 450 m
- Chemin des Praux : 470 m
- Chemin de Charnes : 240 m
- Chemin des Jeandiaux : 210 m
- Chemin des Guillemignots : 100 m

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des présents la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Allier, pour le projet de travaux de voirie 2026 dont l'estimation de l'Agence Technique Départementale de l'Allier s'élève à 34 119 € HT.

- **Délibération pour la désignation d'un délégué à la protection des données**

Le maire explique à l'ensemble du conseil municipal que chaque commune doit désigner un délégué à la protection des données.

Ses missions seront :

- D'informer et conseiller les élus et les services municipaux,
- Contrôler le respect de la réglementation relative à la protection des données,
- Accompagner la commune dans sa démarche de conformité,
- Coopérer avec la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL),
- Etre le point de contact des administrés pour toute question relative à la protection de leurs données personnelles.

Mathieu Beauvils se porte volontaire pour être délégué à la protection des données.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de désigner Mathieu Beauvils comme délégué à la protection des données.

CCAS

• Approbation des comptes 2025

Le compte financier unique 2025 a été présenté et les résultats ont été arrêtés comme suit :

Détail des recettes :

Subvention de la commune : 3 400.00 €
Libéralités repas des aînés : 128.00 €
Don de l'Union Sportive Marigny : 4 189.32 €

Détail des dépenses :

Repas des aînés : 2 550.41 €
URSSAF : 240.00 €

Excédent 2025 : 7 717.32 € - 2 790.41 € = 4 926.91 €

Résultat de clôture, compte tenu de l'excédent 2024 : 1 010.22 € + 4 926.91 € = 5 937.13 €

Le repas des aînés a eu lieu le 12 octobre 2025 et a réuni 41 personnes. 28 colis de fin d'année ont été distribués.

• Budget primitif 2026

Compte tenu de l'excédent reporté (5 937.13 €), de la subvention de la commune (3 400.00 €), d'une prévision de libéralités reçues (150 €), le budget a été voté en équilibre à 9 487.12 €.

Le repas d'automne aura lieu cette année le 11 octobre 2026. Nous comptons à ce jour 76 personnes dont trois nouveaux nés en 1966. Les personnes qui auront plus de 65 ans et qui ne participeront pas au repas, recevront un colis de fin d'année.



COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes pied au plancher !

L'épisode Covid, qui a bien failli avoir la peau du comité des fêtes, est bel et bien de l'histoire ancienne. En effet, renforcé depuis quelques temps maintenant par des jeunes et des moins jeunes, le comité semble avoir atteint sa vitesse de croisière. Ainsi, les trois manifestations du premier semestre ont toutes fait le plein ou à peu près.

Théâtre :

La nouveauté depuis 2024 instaurant deux représentations théâtrales semble satisfaire tout le monde, les personnes ne voulant (ou ne pouvant) pas participer à la séance du samedi soir étant, pour beaucoup, venues à celle dimanche après-midi. Ainsi, environ cent cinquante spectateurs ont bien garni la salle des fêtes pour « Week-end intime », la pièce écrite par l'Avermoise Evelyne Albouy de Piloufaces. Et c'est de bon cœur que chacun a pu rire des mésaventures de celles et ceux qui croyaient passer un séjour calme et revigorant dans le chalet de montagne de leur rêve. Mais, peu à peu, le rêve a plutôt pris la tournure d'un cauchemar en raison de la présence simultanée d'une dizaine de personnes ! Les situations plus renversantes les unes que les autres se sont succédées et chacun est ressorti de la salle sans regretter d'être venu, les artistes amateurs de Piloufaces ayant eux aussi passé un agréable moment sur scène, parmi lesquels le Marignyssois Didier Régnauld, qui n'a pas donné sa part au chien ! Et la présidente de Piloufaces Isabelle Olivier, a dit son plaisir d'être une nouvelle fois à Marigny, avant d'avoir la surprise d'un beau gâteau d'anniversaire offert par le comité des fêtes pour les 35 ans de la troupe ! On les reverra l'an prochain !



Marche de l'omelette :

Le clou de l'année du comité des fêtes a, cette année encore, connu un appréciable succès de fréquentation avec 179 marcheurs (126 pour le circuit de 8 km et 53 pour celui de 16), alors que l'omelette de début de soirée en a réuni près d'une centaine. Evidemment, le beau temps n'a pas nui et chacun a pu apprécier les tracés aux charmes bucoliques du bocage Marignyssois.

COMITÉ DES FÊTES



Pourtant, tout comme l'an dernier, en allant installer les relais prévus pour ragaillardir les marcheurs, le comité s'est aperçu qu'il manquait des jalons qui déterminent le parcours. Sans perdre une seule seconde, les jalons furent remis en place ou remplacés pour ceux qui avaient totalement disparu. A vrai dire, certains individus ne doivent vraiment pas savoir quoi faire de leur peau !

Après avoir eu droit à un rafraîchissement au retour au point de départ et en attendant l'omelette, quelques-uns ont tué le temps en sortant boules de pétanque ou jeux de belote ! Vint ensuite le moment de remplir les estomacs et la cuisine de la salle des fêtes s'est transformée en une sorte de ruche tant l'activité était intense entre casser les oeufs, les battre, les faire cuire et les servir pour que les presque morts de faim puissent se requinquer ! Et, en laissant traîner un peu les oreilles, on a pu se rendre compte que tout le monde semblait satisfait, et d'avoir arpenté le bocage, et d'avoir échappé à l'inanition !



COMITÉ DES FÊTES

Fête au village :



Troisième volet du triptyque semestriel, la fête au village s'est déroulée sous un soleil digne du Sahara à tel point que parents et enfants ont fort judicieusement différé leur venue. Comme c'est le cas depuis quelques années, les jeux en bois, vraiment très prisés de tous, ont donné lieu à des affrontements sans concession ou à des bagarres avec soi-même pour les jeux d'adresse ou de précision !

De son côté, la promenade en deux chevaux (non, il ne s'agit pas de la vénérable deudeuche de nos parents) a fait calèche comble à chaque tour du bourg, tirée qu'elle était par Canaille et Lys, placides équidés comtois. Après avoir humecté leurs gosiers desséchés, près de quatre-vingt-dix affamés se sont mis les pieds sous la table et ont repris des forces tout en se tortillant sur la piste de danse et ce, même si le niveau des décibels sortant des haut-parleurs était proche de ceux d'une demi-douzaine d'Airbus A 380 au décollage !



Puis ce fut l'heure d'assister au feu d'artifice dont la qualité, une fois de plus, n'a attiré que des louanges tant il a été magnifique. Une fois le bouquet final retombé, chacun a regagné sa place pour profiter de la soirée qui s'est terminée gentiment vers le milieu de la nuit.



Second semestre :

Place dorénavant au second semestre avec le concours de pétanque du samedi 19 septembre après-midi, et la soirée cabaret le samedi 19 décembre.

CHATEAU DE CHARNES

Le Château de Charnes à Marigny accueillera cet été encore plusieurs manifestations culturelles qui contribueront à l'animation et au rayonnement de la commune.

Parmi les temps forts de la saison, le public pourra assister au concert "sax et gospel" donné par le quatuor de saxophones Ellipsos dans le cadre du festival Préludia, le vendredi 24 juillet à 20h30.



Le château sera également l'un des lieux d'accueil du festival Théâtres de Bourbon, du 31 juillet au 6 août, avec une programmation variée. Ces rendez-vous offriront aux habitants et aux visiteurs l'occasion de découvrir des propositions artistiques de qualité dans un cadre patrimonial remarquable.

Date et heure	Pièce	Troupe
Vendredi 31 juillet à 20h30	Bel-Ami	Die Liebende Familie
Samedi 1er août à 20h30	Cyrano de Bergerac	Merci la Prod
Dimanche 2 août à 20h30	La guerre de Troie n'aura pas lieu	Nuit Orange
Mardi 4 août à 20h30	Le Tartuffe	Nuit Orange
Mercredi 5 août à 20h30	On ne badine pas avec l'amour	Théâtre du Nord-Ouest
Jeudi 6 août à 20h30	La Périhole	ETCetera

CENTRE SOCIAL “L’ESCALE”

Un acteur essentiel du lien social sur notre territoire



Le Centre Social L’ESCALE, association basée à Souvigny, favorise, crée et accompagne des projets, activités et services à vocation sociale et culturelle pour l’ensemble des habitants de son territoire composé de 12 communes adhérentes : Agonges, Autry-Issards, Besson, Bresnay, Châtillon, Chemilly, Coulandon, Marigny, Meillers, Noyant d’Allier, Saint-Menoux et Souvigny.

Son objectif : développer la cohésion sociale et encourager une citoyenneté de proximité, au plus près des besoins des habitants.

Au quotidien, ses missions couvrent un large éventail de services et d’actions.

Des services utiles à tous les âges de la vie :

Le portage de repas : Pascale, Sylvie et Christian se relaient cinq jours par semaine, hors jours fériés, pour assurer le portage de repas auprès d’environ 80 bénéficiaires répartis sur les douze communes d’intervention. Ce service apporte bien plus qu’un repas : il permet aussi de maintenir un lien humain précieux avec les personnes âgées ou malades.

Le service mandataire d’aides à domicile : L’Escale accompagne les employeurs d’aides à domicile dans leurs démarches administratives et la gestion de leur emploi.

Le Relais Petite Enfance : Mené en partenariat avec la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais, le Relais Petite Enfance accueille les assistant·es maternel·les pour des animations d’éveil itinérantes et accompagne les familles dans la gestion administrative des contrats entre parents employeurs et nounous.

La micro-crèche de Souvigny : La micro-crèche fonctionne en complémentarité avec les autres structures du territoire (crèches et maisons d’assistantes maternelles). Elle accueille les enfants du lundi au vendredi toute l’année, à l’exception de cinq semaines de fermeture.

L’accueil de loisirs : L’accueil de loisirs accueille les enfants les mercredis ainsi que pendant les vacances scolaires (hors Noël et les 15 derniers jours d’août), avec de nombreuses activités adaptées à chaque tranche d’âge.

CENTRE SOCIAL “L’ESCALE”

Appui à la vie associative : Le Centre Social est également relais Guid’Asso (label de l’appui à la vie associative) en accompagnant gratuitement les associations du territoire (refonte de statuts, création, dissolution d’associations, réponses aux questions de gouvernance, budgétaires, comptables, organisation de formation thématiques...)

Des activités pour tous

Chaque semaine, hors vacances scolaires, L’ESCALE propose une vingtaine d’activités : sportives, culturelles, créatives, de loisirs, de bien-être ou encore d’apprentissage.

Face à l’engouement des habitants, il faudrait parfois pousser les murs pour accueillir tout le monde ! Pourtant, l’ESCALE souhaite continuer à développer de nouveaux projets afin de renforcer encore le lien entre les générations et lutter contre l’isolement.

Soutenue par les municipalités adhérentes, l’association est devenue une véritable deuxième maison pour certains habitants. Le Centre Social invite chacun à franchir ses portes, à participer aux activités et à accompagner ses manifestations sur le territoire.

Zoom sur les projets de l’ESCALE

Tout au long de l’année, des projets variés sont proposés par et pour les enfants, adolescents, adultes et seniors.

Parmi les nombreuses initiatives organisées :

- Les séjours enfance et jeunesse chaque été ;
- Le voyage seniors au printemps ;
- Des séjours familles ou intergénérationnels, comme le week-end au parc du Futuroscope organisé en 2025 ;
- Des visites et sorties culturelles, sportives, nature ou de loisirs ;
- Des ateliers bien-être, créatifs et ludiques ;
- Des conférences, temps d’information et débats.
- Des commissions de bénévoles travaillent aux côtés du Centre Social pour construire les projets de l’année selon les envies et les besoins des habitants.

Vous avez des idées, des projets ou des envies ? L’ESCALE vous propose de réfléchir à leur concrétisation afin d’enrichir encore l’offre de loisirs, de culture, de découvertes et d’animations du territoire.

CENTRE SOCIAL "L'ESCALE"

Zoom sur la balade gourmande du 17 juillet 2026

Venez participer à



LA BALADE GOURMANDE

VENDREDI 17 JUILLET
Rdv à 9h15
(horaire modifiable selon météo)
à la salle polyvalente de MARIGNY



Venez vous promener en famille
sur un sentier de 3 km
(praticable en poussette tout-terrain)
Des animations ponctueront la balade
Durée estimée 2h



COVOITURAGE POSSIBLE AU DÉPART DE L'ESCALE

GRATUIT - SUR INSCRIPTION

RENSEIGNEMENTS :
Centre Social l'ESCALE - 2 route de Besson - 03210 SOUVIGNY
Tél. : 04 70 43 10 67 - Mail : contact@escale03.fr
Centre Social l'EScale @cs.escale



Zoom sur le spectacle musical « L'ESCALE EN CHANSONS »

En raison de la canicule, le spectacle musical « L'ESCALE en chansons » prévu initialement le vendredi 26 juin a été annulé. Il est reporté au vendredi 20 novembre 2026 à 19 heures à la salle des fêtes de Marigny. Les enfants de la micro-crèche ouvriront le spectacle, puis les enfants de l'Accueil de Loisirs et ensuite les duos de chanteuses et de chanteurs poursuivront la soirée !

Tarif : Adultes 1 €. Une boisson sera offerte sur présentation du ticket d'entrée.

Venez nombreux applaudir les petits et les grands chanteurs !



CONCERT de
L'ESCALE
EN
CHANSONS
ATTENTION JAUGE LIMITÉE

NOUVELLE DATE !

VENDREDI 20 NOVEMBRE 2026
À 19 HEURES
À LA SALLE DES FÊTES DE MARIGNY

Les chanteurs amateurs du Centre Social l'ESCALE, les petits de la micro-crèche et les enfants de l'accueil de loisirs, accompagnés par les musiciens professionnels des Ateliers du Chat dans la Gorge, vous présentent un spectacle de chansons éclectique et festif !

1€ l'entrée + 1 boisson offerte

RENSEIGNEMENTS :
Centre Social l'ESCALE - 2 route de Besson - 03210 SOUVIGNY
Tél. : 04 70 43 10 67 - Mail : contact@escale03.fr
Centre Social l'EScale @cs.escale

VISITES GUIDEES

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
MOULINS COMMUNAUTÉ, CAPITALE DES BOURBONS

VISITES GUIDÉES 2026

ÉGLISES ROMANES



NEUVY, COULANDON ET MARIGNY

Mercredi 12 août à 16h

RDV à l'église Saint-Vincent de Neuvy

Déplacements à prévoir avec un véhicule personnel entre chaque site.

Tarifs : 6 € / 3 € / Gratuité sous conditions.
Nombre de places limité.

Renseignements et réservations auprès de l'Office de tourisme de Moulins et sa région
et de la Maison de la Rivière Allier.
04 70 44 14 14 / 04 63 83 34 12 / moulins-tourisme.com/billetterie

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

soutenu par



VISITES GUIDEES

PAYS D'ART ET D'HISTOIRE
MOULINS COMMUNAUTÉ, CAPITALE DES BOURBONS

VISITES GUIDÉES 2026

RANDO PATRIMOINE



VISITES-DÉCOUVERTES EN RANDONNÉE MARIGNY

Les jeudis 23 juillet, 13 et 20 août à 9h

RDV devant l'église Saint-Pourçain de Marigny

Parcours plat (D+ 60 m) de 6 km.

Vêtements, chaussures de marche et eau conseillés.

Tarifs : 6 € / 3 € / Gratuité sous conditions.

Nombre de places limité.

Renseignements et réservations auprès de l'Office de tourisme de Moulins et sa région
et de la Maison de la Rivière Allier.

04 70 44 14 14 / 04 63 83 34 12 / moulins-tourisme.com/billetterie

VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTOIRE

soutenu par



Servicio Comunitario de Moulins Communauté - Juin 2026 © Moulins Communauté

COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945



A LA RENCONTRE DES MARIGNYSOIS

C'est avec la doyenne du village que nous inaugurons cette nouvelle rubrique du Vivre à Marigny, Nicole AUPETIT, 85 ans. Manifestement pas impressionnée d'avoir désormais ce vénérable titre, Nicole a accepté de répondre à nos questions en compagnie de l'un de ses quatre enfants, Bruno.

C'est le 24 mai 1941, à Bourbon l'Archambault, que Nicole est née. C'est également là que trois de ses enfants ont vu le jour : Bruno, Martine et Serge. Gilles, le benjamin de la famille a, quant à lui, vu le jour à Moulins.



*Nicole avec Camille et Clémence, les deux plus jeunes de ses cinq arrière-petites-filles.
Elle est également l'heureuse grand-mère de huit petits-enfants*

Cela fait quarante-deux ans que Nicole habite le domicile familial au lieu-dit « Les Roches », après avoir quitté la maison qui est au 1 rue de la Mairie actuellement. La même année, en 1984, Nicole se souvient que la famille ERAUD et la famille BEL sont arrivées à Marigny. L'école communale venait alors de fermer, école où a été scolarisé Gilles. Avant cela, la famille a vécu à Neuvy, mais aussi un peu plus tôt dans une maison du bourg de Marigny, à côté de l'église (15 rue de la Mairie aujourd'hui). C'est d'ailleurs à Marigny que Nicole et son mari, Michel, ont été mariés par Pierre BRIDOT, alors Maire, un jour de l'hiver 1963, le 14 décembre, où le froid était bien moins marqué que durant l'hiver précédent, connu pour être particulièrement rigoureux.

En quelques décennies, Marigny a bien sûr changé. Nicole se souvient avec Bruno de lieux qui n'existent plus aujourd'hui : en dehors de l'école, l'auberge de la Grand-Font ou encore le bar-épicerie de la place de l'église tenu par Mme MOGINOT, où l'on allait volontiers acheter des bonbons.

A LA RENCONTRE DES MARIGNYSOIS

C'est d'ailleurs sur cette même place qu'avait alors lieu la fête du village avec un manège, des balançoires et même du tir à la carabine !

Au début des années 80, le bal des conscrits se tenait sur un parquet positionné sur l'actuelle place de la mairie. Bruno se souvient avoir été conscrit la même année que Philippe BOUSSARD.

Durant ces années-là, des jeux intervillages étaient organisés qui opposaient notamment Marigny à Gipcy ou encore à St Menoux et à Agonges. Parmi les souvenirs marquants, il y a ceux liés à l'équipe de foot de Marigny, entraînée quand Bruno était adolescent, par Jean DUMAZET et Jean SOARES.

Les joueurs, nombreux à l'époque, bien au-delà des 11 titulaires nécessaires, prenaient alors le risque de ne pas être sélectionnés pour le match du dimanche s'ils ne se comportaient pas bien durant les entraînements. Cela ne rigolait pas ... !

Nicole et Bruno se souviennent également du beau-père et grand-père paternel, Jean AUPETIT, qui vivait aux Gillets, et qui élevait des vaches, des cochons, des volailles. A l'époque, les paysans mutualisaient le matériel agricole via la CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun) de Charnes.

Des vendeurs ambulants passaient dans les cours des fermes, se signalaient en klaxonnant, et proposaient toutes sortes de denrées alimentaires. Parmi ces commerçants, on comptait M. PASQUIET, poissonnier à Ygrande, le boulanger d'Agonges ou encore les bouchers de Souvigny (M. MAZET) et de St Menoux ; ce dernier offrait d'ailleurs régulièrement une petite tranche de saucisson aux enfants présents, ce qui a marqué les esprits et les papilles. A la même époque, on trouvait des vignes sur le territoire marignyssois, leurs exploitants s'aidaient mutuellement pour faire les vendanges. Le vin, qui était d'une qualité somme toute modeste, était alors destiné à la consommation personnelle.

A LA RENCONTRE DES MARIGNYSOIS

Nicole s'est engagée au Comité des Fêtes de Marigny où elle a notamment contribué à organiser la traditionnelle soirée crêpes du comité qui avait lieu dans l'ancienne salle communale, en lieu et place de l'actuelle mairie.

A propos d'épisodes caniculaires comme ceux de ces printemps et été 2026, Nicole n'a pas le souvenir d'une chaleur d'une telle intensité. Elle se remémore néanmoins, avec son fils, le fameux été 1976 marqué par une sécheresse exceptionnelle, où l'on coupait les branches des arbres en bord des forêts pour nourrir les bêtes.

Au final, à la question de savoir ce qui lui manque le plus aujourd'hui, Nicole répond très spontanément et de manière touchante, « les gens ».

Nous la remercions vivement, ainsi que Bruno, pour le temps accordé et pour ces souvenirs partagés qui contribuent à entretenir et à enrichir la mémoire collective.

DATES À RETENIR EN 2026

Dimanche 23 août 2026

Commémoration en mémoire des six fusillés du 27 août 1944 (11 h au monument de la forêt)

Samedi 19 septembre 2026

Concours de Pétanque du Comité des fêtes

Dimanche 11 octobre 2026

Repas d'automne du CCAS

Mercredi 11 novembre 2026

Cérémonie commémorative de l'Armistice de 1918 (11 h au monument du bourg)

Samedi 5 décembre 2026

Arbre de Noël de la commune

Samedi 19 décembre 2026

Soirée cabaret du comité des fêtes

Samedi 9 janvier 2027

Voeux du maire



INFORMATIONS PRATIQUES

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Depuis le 1er janvier 2024, les tarifs pour la location de la salle polyvalente sont les suivants :

Pour les particuliers de la commune :

- 200 € les week-ends et jours fériés
- 80 € un jour de semaine non férié
- 80 € forfait nettoyage (tables, chaises et vaisselle non comprises).

Pour les personnes extérieures :

- 350 € les week-ends et jours fériés
- 130 € un jour de semaine non férié
- 80 € forfait nettoyage (tables, chaises et vaisselle non comprises).

Modalités :

- Un chèque d'arrhes de 50 % du prix de la location sera demandé au moment de la réservation.
- Le solde de la location sera à régler le jour de l'état des lieux d'entrée.
- Une attestation d'assurance ainsi qu'un chèque de caution de 750 € seront demandés (ce chèque ne vous sera rendu que si aucune dégradation n'est constatée lors de l'établissement de l'état des lieux de sortie).

De la vaisselle peut être prêtée gracieusement par la commune. En cas de casse ou de perte, elle devra être remboursée.



INFORMATIONS PRATIQUES

SDE 03 (Syndicat départemental d'électricité de l'Allier)

Horaires :

Du lundi au jeudi

8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 17 h 30

Le vendredi et veille de jour férié

8 h 30 – 12 h 00 / 13 h 30 – 16 h 30

(fermé le samedi, le dimanche et jours fériés).

Adresse :

11 Les Sapins

CS 700026

03401 YZEURE CEDEX

Téléphone : 04 70 46 87 30

Site : <http://www.sde03.fr>

DÉCHÈTERIE DE COULANDON

Horaires :

Du mardi au samedi

9 h 00 - 12 h 30 / 13 h 45 - 17 h 30

(fermée le lundi, le dimanche et jours fériés).

Le SICTOM Nord Allier a mis en place le contrôle d'accès en déchèterie par lecture de plaque d'immatriculation.

Ce système est effectif depuis le 1er juillet 2022. Il n'est pas payant mais avec inscription obligatoire.

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site

<https://www.sictomnordallier.fr>

onglet "Les déchèteries".

Adresse :

ZA Pièce du Chêne

03000 Coulandon

Téléphone : 04 70 46 08 41

Contrôle d'accès par lecture de votre plaque d'immatriculation

+ SIMPLE
+ FLUIDE
+ SÉCURISÉ



ENREGISTREMENT PRÉALABLE OBLIGATOIRE

Pièces à fournir :

- Copie carte grise
- Justificatif de domicile (- de 3 mois)

INFORMATIONS PRATIQUES

Transports à la demande

LE TRANSPORT À LA DEMANDE ALÉO (TAD)

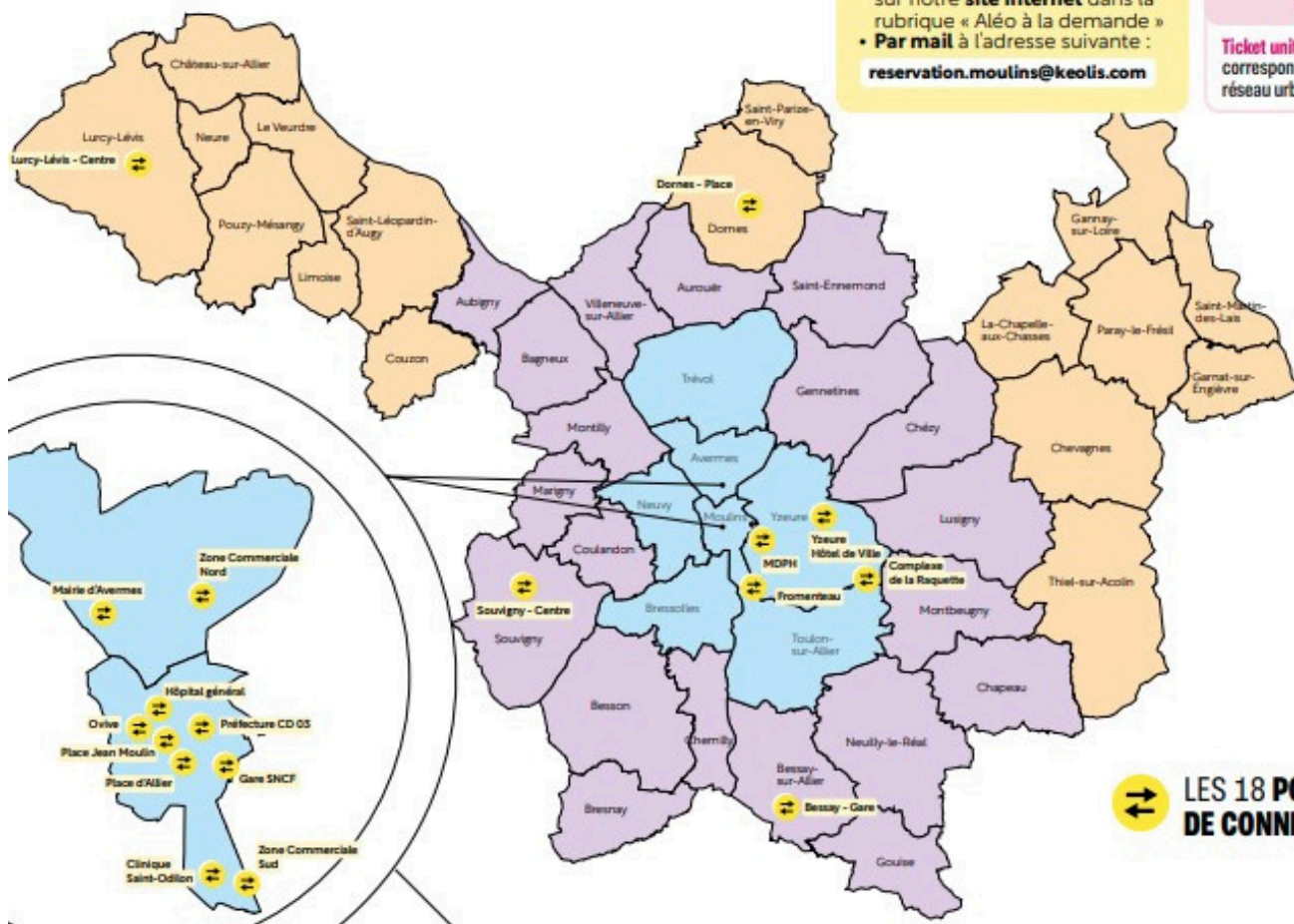
Le réseau Aléo propose des services de transport à la demande sur toutes les communes de Moulins Communauté. Ces services sont dits « à la demande » car ils nécessitent une réservation.



Horaires de fonctionnement du service TAD

Du lundi au samedi

ZONE 1 : 8h – 19h **ZONE 2 :** 9h – 18h **ZONE 3 :** 10h – 17h



Comment ça marche ?

Les déplacements sont possibles **depuis un arrêt de transport** du territoire de Moulins Communauté (urbain, interurbain, scolaire) vers l'un des **18 points de connexion**, et inversement.

Attention, une réservation ne sera possible qu'à condition qu'il n'y ait aucune solution de transport **à moins de 30 minutes** de l'horaire souhaité du départ.

Comment trouver votre arrêt de départ ?

Pour trouver l'arrêt le plus proche de chez vous, consultez la carte complète de l'ensemble des points d'arrêts à votre disposition sur notre site **www.moulins-bus.com**, dans la rubrique « **Aléo à la demande** ».

En contactant la centrale de réservation TAD, les opératrices sauront vous indiquer où se situe votre arrêt de départ en fonction de votre adresse.

Votre réservation

☎ 04 73 60 41 60

- **Par téléphone** du lundi au samedi (hors jours fériés) **de 7h à 19h**
- En remplissant le formulaire sur notre **site internet** dans la rubrique « **Aléo à la demande** »
- **Par mail** à l'adresse suivante : reservation.moulins@keolis.com

Au plus tôt 15 jours avant votre déplacement

Au plus tard la veille de votre déplacement, avant 18h

1€50

Ticket unitaire TAD
correspondance possible avec le réseau urbain dans l'heure.



**LES 18 POINTS
DE CONNEXION TAD**

LES AUTRES SERVICES À LA DEMANDE ALÉO



Aléo Campus

Le service Campus s'adresse aux élèves ou étudiants qui se rendent dans leurs établissements scolaires ou universitaires.

Un justificatif daté sera demandé lors de votre première réservation.

Départ uniquement de la Gare SNCF vers :

Arrêt Place d'Allier
Arrêt Commissariat/Lycée
Banville (Lycée Banville, IRFFSA)
Arrêt Campus Universitaire
Arrêt Yzeure Hôtel de Ville (Lycée Jean Monnet)
Arrêt Lycée Agricole Neuvy



Circule uniquement le dimanche et les jours fériés, en période scolaire et veille de rentrée scolaire, de 19h à 21h30.



Tarif : Ticket unitaire TAD 1€50 (les cartes d'abonnements ne sont pas autorisées).



Aléo Tempo

Le service Tempo s'adresse aux habitants des communes de Moulins, Avermes et Yzeure qui travaillent en horaires décalés sur les zones d'activités suivantes :

Le Centre Hospitalier de Moulins
Le CHS d'Yzeure
Les commerces et entreprises situées sur l'axe Route de Lyon (RD707)
Le parc d'activités commerciales et de services de la Mothe à Moulins/Yzeure
Le parc d'activités industrielles et artisanales Robet à Yzeure
La ZAC des Portes de l'Allier
Le parc logistique et industriel « Les Petits Vernats »
Les commerces et entreprises situés sur l'axe Route de Paris (RD707)



Toute l'année, du lundi au vendredi (sauf jours fériés), de 4h30 à 7h00 et de 19h à 20h30.
La réservation se fera depuis un arrêt du réseau Aléo situé sur l'une des 3 communes, vers un arrêt de l'une des zones d'activités citées ci-dessus.



Tarif en vigueur sur le réseau Aléo (sauf abonnement scolaire).

LES BONNES PRATIQUES DU TRANSPORT À LA DEMANDE



Un service de transport occasionnel.

Le TAD est un service de transport occasionnel, les réservations sont assurées uniquement dans la limite des places disponibles.



Un délai à respecter.

Un délai d'au minimum 1h30 doit être respecté entre l'aller et le retour.



5 trajets maximum par semaine.

Un usager pourra effectuer 5 trajets maximum par semaine (1 aller-retour = 2 trajets).



L'accompagnement d'un enfant.

Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.



Un usager scolaire peut utiliser le TAD.

Les usagers scolaires (de plus de 11 ans) sont autorisés à utiliser le TAD uniquement pendant les vacances scolaires, les mercredis après-midi à partir de 13h30 et les samedis.



Se présenter 5 minutes avant l'heure.

Présentez-vous à l'arrêt 5 minutes avant l'heure de votre réservation, pour ne pas pénaliser les usagers suivants, les conducteurs ne pourront pas attendre au-delà de l'horaire initialement prévu.



Une suspension d'accès au service.

En cas d'annulation tardive ou d'absence à l'heure de rendez-vous, une suspension de l'accès au service ainsi qu'une pénalité de 15€ seront appliquées, après un premier avertissement.

AGENCE COMMERCIALE **ALÉO**

Place Jean Moulin, 03 000 MOULINS

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 14h-18h, le samedi 9h à 12h

En période de vacances scolaires : du lundi au vendredi 9h-12h / 14h-17h, le samedi matin 9h-12h
(Agence fermée le samedi matin en juillet et août).

SERVICE DE TRANSPORT À LA DEMANDE (TAD)



Formulaire de réservation en ligne

Réservez votre trajet en appelant le 04 73 60 41 60

(du lundi au samedi, de 7h à 19h, hors jours fériés)

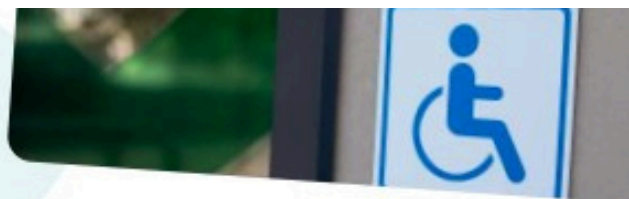
Vous pouvez également transmettre votre demande de réservation à l'adresse mail suivante :

reservation.moulins@keolis.com

Allo Aléo
04 70 20 23 74

Pour **d'informations**, rendez-vous sur le site **moulins-bus.com**





Le service de Transport de Personnes à Mobilité Réduite (TPMR):

Qui y a accès ?

Service réservé aux personnes titulaires de la **Carte Mobilité Inclusion (CMI) Invalidité (incapacité supérieure à 80%)**, ayant complété le dossier d'admission fourni sur demande à la Boutique Aléo ou à la centrale de réservation.

Une demande d'accès temporaire peut être faite sur présentation du dossier d'admission accompagné d'un certificat médical. La demande sera étudiée par les services de Moulins Communauté et de Keolis Moulins.

Comment ça marche ?

Le service TPMR est un service de transport à la demande, nécessitant une réservation. Les usagers PMR peuvent effectuer une réservation d'adresse à adresse, sur les 3 zones de Transport à la Demande Aléo, aux horaires définis pour chacune. *Un usager pourra effectuer 5 trajets maximum par semaine (1 aller-retour = 2 trajets).*

1€30

Ticket unitaire PMR

Gratuit pour l'accompagnant(e) d'une personne à mobilité réduite ne pouvant se déplacer seule.

Les conducteurs et conductrices du service TPMR

Votre réservation



04 73 60 41 60

- **Par téléphone** du lundi au samedi (hors jours fériés) **de 7h à 19h**
- En remplissant le formulaire sur notre **site internet** dans la rubrique « Aléo à la demande »
- **Par mail** à l'adresse suivante :

reservation.moulins@keolis.com

sont **formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.**

Les véhicules dédiés à la réalisation du service TPMR sont équipés de **rampes manuelles** situées à l'arrière des véhicules.

Le règlement d'utilisation est le même que celui du TAD (hormis pour les points d'arrêts).

MAISON FRANCE SERVICE

Une Maison France Services est un lieu unique, près de chez vous, où vous pouvez :

- être accueilli par une personne réelle (un agent formé),
- obtenir de l'aide pour vos démarches administratives,
- utiliser un ordinateur, une imprimante, un scanner, avec accompagnement.

Quelles démarches peut-on y faire ?

Les agents peuvent vous aider pour les services de :

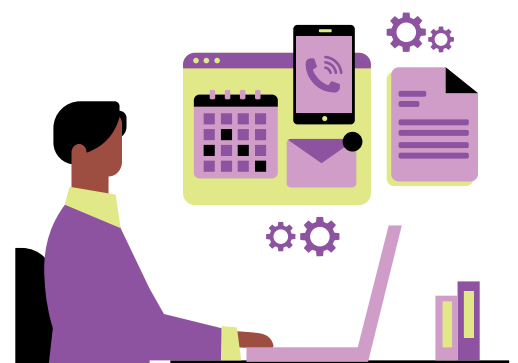
- CAF (allocations, RSA, APL...)
- Assurance Maladie (carte Vitale, remboursements...)
- Impôts
- France Travail
- Retraite
- Préfecture (cartes grises, permis...)
- La Poste
- MSA (agriculteurs)

À quoi ça sert concrètement ?

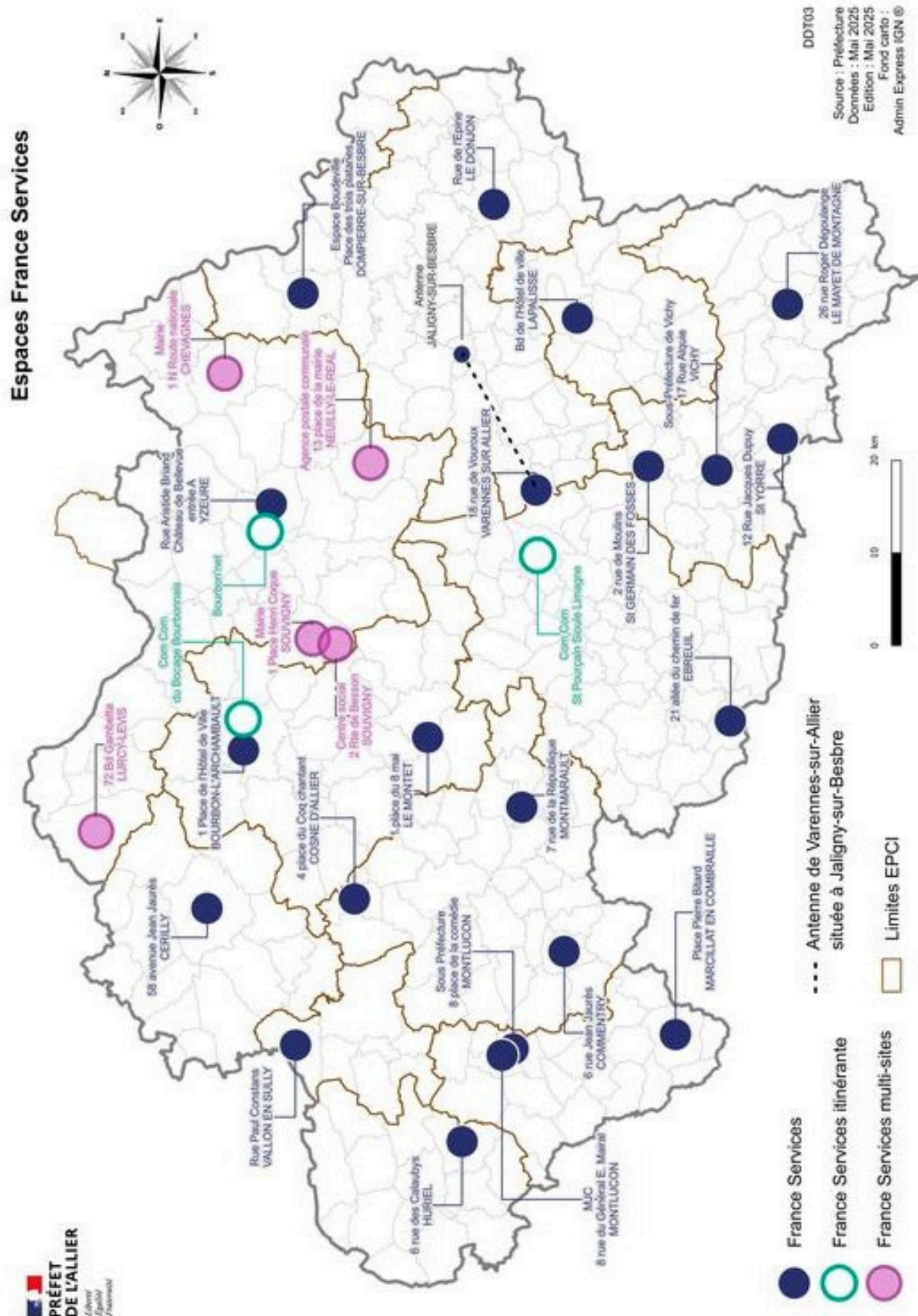
- Comprendre un courrier administratif
- Créer ou utiliser un compte en ligne
- Remplir un formulaire
- Scanner et envoyer des documents
- Être accompagné si on n'est pas à l'aise avec Internet

C'est pour qui ?

- Tout le monde, gratuitement



MAISON FRANCE SERVICE



SYNDICAT EAU ET ASSAINISSEMENT



Facture d'eau : Choisissez la mensualisation

Pour faciliter vos démarches et étaler vos règlements, le Syndicat Eau et Assainissement Rive Gauche Allier vous propose le règlement de vos factures d'eau et d'assainissement par mensualisation.

Quand ?

A partir de Janvier 2027, suivant le planning de facturation.

Pourquoi ?



La mensualisation des factures représente une solution avantageuse pour simplifier la gestion de vos dépenses domestiques. Elle permet d'étaler vos paiements tout au long de l'année et d'éviter les mauvaises surprises.

La mensualisation repose sur des prélèvements automatiques effectués à date fixe sur votre compte bancaire. Cette automatisation vous libère des contraintes administratives : plus besoin de vous soucier des dates d'échéance.



Comment ?

Les mensualités sont calculées sur la base de votre historique de consommation réelle, puis réparties uniformément sur dix mois. Vous connaissez ainsi à l'avance le montant exact qui sera prélevé chaque mois, ce qui facilite la gestion de votre budget. A la fin de chaque période et à l'issue de la relève de votre compteur, une simple facture de régularisation permet d'ajuster le montant en fonction de votre consommation effective.

Pour plus d'informations, contacter le SEA Rive Gauche au 04 70 46 81 80 ou par mail à :

secretariat@sea-rga.fr

Pour adhérer à la mensualisation, retournez ce coupon rempli à SEA Rive Gauche Allier—34 Route de Saint Menoux—03210 SOUVIGNY ou secretariat@sea-rga.fr en vous aidant des informations figurant sur votre facture d'eau

Tous les champs sont obligatoires

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse de facturation : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Adresse mail : _____

N° d'abonné (indiqué en haut de votre facture)

Je souhaite mensualiser mes factures et recevoir les documents *:

☐ Par mail

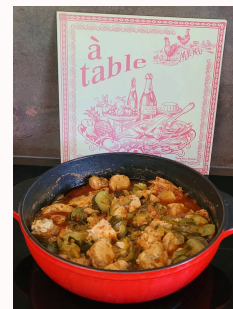
☐ Par courrier

*merci de cocher les cases correspondant à vos choix

Poulet mijoté aux senteurs de Provence et tomates du jardin

☀ Pour 4 personnes
👨‍🍳 Préparation : 30 min
🔥 Cuisson : 1 h 30

- 🍗 4 blancs de poulet
- 🌾 400 g de semoule
- 🍅 6 belles tomates mûries au soleil
- 🧄 1 gros oignon du jardin
- 🌿 3 gousses d'ail parfumées
- 🥒 2 courgettes croquantes
- 🍷 1 verre de vin blanc
- 🫒 Une poignée d'olives vertes
- 🌿 Herbes de Provence
- 🫒 Huile d'olive
- 🧂 Sel et poivre



☀ 1. Le poulet doré des beaux jours

Dans une grande cocotte, faites chauffer un filet d'huile d'olive. Déposez les morceaux de poulet assaisonnés et laissez-les se colorer doucement jusqu'à obtenir une belle teinte dorée, semblable aux blés mûrs qui ondulent sous le vent d'été.



👨‍🍳 2. Les parfums du jardin

Dans une marmite allant au four, faites revenir l'oignon finement émincé. Lorsqu'il devient tendre et translucide, ajoutez les tomates gorgées de soleil, l'ail écrasé et les herbes de Provence. Les senteurs commencent alors à embaumer la cuisine comme un marché provençal au petit matin.



🍷 3. Le long mijotage

Ajoutez les morceaux de poulet et versez le vin blanc. Portez doucement à ébullition, puis couvrez la marmite.

Enfournez à 160 °C pendant 1 h 30, laissant le temps aux saveurs de se rencontrer et de s'harmoniser.



🥒 4. Les dernières couleurs

Trente minutes avant la fin de la cuisson, ajoutez les rondelles de courgettes et les olives vertes. Le plat se pare alors de toutes les couleurs du Sud.



🌾 5. La semoule légère comme une brise

Versez de l'eau bouillante légèrement salée sur la semoule. Ajoutez une cuillère d'huile d'olive et laissez gonfler quelques minutes.

Égrainez délicatement à la fourchette jusqu'à obtenir une texture légère et aérienne.



🍽 À servir

Présentez la semoule dans un grand plat de terre cuite. Disposez au centre le poulet fondant et ses légumes parfumés. Parsemez de quelques herbes fraîches pour rappeler les senteurs du jardin.



ARTICLES LA MONTAGNE

Sauf mention contraire, les articles de cette revue de presse sont signés Jean-Jacques PINSON

NOYANT-D'ALLIER

Roule Galette en cuisine !



21/01/2026

Un goûter équilibré et gourmand avec le diététicien-nutritionniste Thierry Beauvils.

Le centre social l'ESCALE a proposé un atelier cuisine et jeux à la salle des fêtes, samedi 17 janvier, pour un public familial. Une quinzaine de participants, enfants, ados, adultes et seniors ont confectionné des galettes et des compotées de fruits pour un

goûter équilibré et gourmand avec Thierry Beauvils, diététicien-nutritionniste.

Pendant la cuisson, le groupe en a profité pour faire une activité créative et écouter l'histoire de « Roule Galette » en mode raconte-tapis. ●

MARIGNY

Le civisme reconnu et gratifié

L'investissement des élus locaux pour une commune mérite gratitude. Aussi, en 1945 a été créée la médaille d'honneur départementale et communale. Par décret du 22 juillet 1987, elle a été remplacée par la médaille d'honneur régionale, départementale et communale. Elle comporte trois échelons, l'argent pour 20 ans de service, le vermeil pour 30, et l'or pour 35. Cinq conseillers municipaux de Marigny viennent de se voir attribuer cette remarquable distinction.

Jean-Claude Diat a reçu la médaille d'or. Élu pour la première fois le 27 mars 1977, il a rempli trois fois les fonctions d'adjoint au maire et totalise l'exceptionnel cumul de quarante-huit années de gestion municipale.

Foulques de Barmon est élu depuis le 18 mars 1983 et cumule quarante-deux années d'implication, avec deux mandats d'adjoint au maire. Il a



Entourant le maire Philippe Prugneau, les conseillers présentent les diplômes notifiant l'attribution de leurs médailles.

été distingué avec la médaille de vermeil.

Jean-Pierre Régnauld, élu depuis le 17 mars 1989, a passé trente-six ans au service de la commune, a reçu également la médaille de vermeil. Robert Eraud, qui a servi la commune pendant trente ans après sa première élection le 23 juin 1995 avec quatre mandats d'adjoint au

maire, a été gratifié de la médaille d'argent, se signalant notamment dans le domaine juridique.

Didier Régnauld est élu depuis le 16 mars 2001. Indépendamment de son action au sein du conseil municipal, il est particulièrement investi dans le CCAS et le comité des fêtes et a été récompensé par la médaille d'argent. ●

22/01/2026

30/01/2026

MARIGNY

La renaissance de Marc Auboiron

Lors de l'incendie accidentel qui, le 25 juillet dernier, a totalement détruit son atelier ne laissant debout que les murs et faisant disparaître non seulement les motos qui lui appartenaient (seul son mulet a échappé au brasier) mais aussi celles de clients, le banc d'essais, l'outillage et diverses pièces détachées, Marc Auboiron a été légèrement brûlé à la tête et aux mains. Une fois la sidération passée et le choc plus ou moins évacué, il a décidé de repartir de l'avant, avec les soutiens sans faille de sa famille et de ses proches. « C'est 50 ans de ma vie qui sont partis en fumée » se dépêche Marco, qui n'oublie pas la générosité du milieu de la moto qui a offert de lui prêter des machines au cas où il aurait voulu terminer la saison, « ce qui n'aurait pas été très raisonnable » reconnaît-il.

Après les rencontres avec les assureurs et les experts, le déblaiement des décombres a pu s'effectuer et Marco espère voir la reconstruction de l'atelier débuter prochainement. « Si les travaux sont terminés d'ici la fin de l'année, je serais content » assure Auboiron qui, ne s'est pas résigné à l'abandonner à 71 ans. « Remettre en état les motos, les préparer, les amé-



Trophées glanés ici ou là et motos MBA (Morbidelli-Benelli-Armi) avec lesquelles il a bataillé dans les années 1980 lors des championnats de France et d'Europe, en bonnes places dans le minimisée du Marignyssois Marc Auboiron.

liorer, ça m'oblige à bouger et à rester concerné, aussi je vais repartir en championnat Klass GP. Je roulerai avec une moto Honda RS que j'ai rachetée en Italie, et le mulet du même modèle qui a échappé aux flammes » développe le vétéran du peloton qui sera donc au départ de la première course du championnat, mi-mai au Castellet, après un roulage de reprise à Lédénon dans le Gard. « J'ai

envie de faire, si possible, encore quelques petites années de moto, où je souhaite uniquement me faire plaisir, mais par contre pas faire dernier non plus ! » tranche le Marignyssois « Faire des centaines de kilomètres pour se rendre sur chaque compétition commence aussi à peser ».

Marc Auboiron, espère que tout ce qui concerne le sinistre va se régler sans tarder, surtout pour ses clients. ●

Société

Hubertine Auclert, une femme affranchie

La Poste éditte un timbre à l'effigie de la militante des droits des femmes née en 1848 dans l'Allier. Le visage d'Hubertine Auclert rayonnera sur 702.000 timbres qui seront mis en vente, en avant-première à Moulins, les 17 et 18 avril prochains.

STÉPHANIE MÉNA
stephanie.mena@laposte.fr

Se détracteurs la disaient timbrée. Deux siècles plus tard, c'est pourtant elle dont la figure est rendue immortelle. Hubertine Auclert, militante de la cause des femmes, figurera sur un timbre qui sera mis en vente sur tout le territoire national, à partir du lundi 20 avril, et en avant-première, à Moulins, lors de deux jours d'animations, les 17 et 18 avril. Pour créer ce timbre, la graveuse Sophie Beaujard a travaillé à partir de photos d'époque. Elle a choisi de souligner un contraste entre la tenue féminine d'Hubertine Auclert, coiffée d'un chapeau piqué de plumes d'autruche, et sa posture militante, tenant la banderole « Suffrage des femmes ». Des rayons rose foncé en arrière-plan renforcent sa présence, tandis qu'à ses pieds des manifestantes brandissent des pancartes. Ce timbre, édité à 702.000 exemplaires, mesurera 3 cm par 4,85 et sera vendu 1,52 €. Il sera disponible en avant-première les vendredis 17 et samedi 18 avril : un bureau de poste temporaire sera installé à la salle des fêtes de Moulins où il pourra être oblitéré avec un cachet, créé pour l'occasion. « Il confèrera au timbre une valeur particulière recherchée par les philatélistes », a souligné

Béatrice Tourette, déléguée régionale du groupe La Poste, lors du dévoilement du timbre. L'association philatélique de Moulins présidée par Alain Masseret s'est mobilisée autour de cette vente en avant-première en organisant de nombreuses animations, aux côtés du collectif Hubertine Auclert et de la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Allier.

Programme des 17 et 18 avril
À la salle des fêtes de Moulins, les visiteurs pourront contempler des collections de timbres sur : les femmes et musique ; les femmes dans la peinture du XIX^e siècle ; les femmes engagées ; le progrès libère la femme ; mais aussi des cartes postales représentant des femmes du monde entier à partir des photographies de Titouan Lamazou. Enfin, une collection consacrée à Lucie Randoïn, biologiste française née en 1885, sera exposée. Cette scientifique enterrée à Chezelles, près de Chantelle, aura son nom gravé sur la tour Eiffel cette année. Mais revenons aux 17 et 18 avril, le collectif Hubertine Auclert proposera son exposition centrée sur Hubertine Auclert et les femmes remarquables du Bourbonnais. Il proposera un escape game sur la thématique de l'égalité et des droits des femmes. Le

collectif organise aussi la conférence, samedi, à 14 h 30, de Nicole Cadène, docteur en Histoire, pour évoquer la vie d'Hubertine Auclert. Ce jour-là, les productions des élèves ayant participé au projet « Hubertine Auclert, les voix de l'égalité » seront présentées au public.

Biographie

C'est grâce à un historien américain, Steven Hause, qu'Hubertine Auclert acquiert sa stature, dans une biographie parue en 1987, a rappelé Marie-Jo Filière, présidente-fondatrice du collectif Hubertine Auclert. Depuis, la militante avant-gardiste a nourri différents ouvrages en France et ses textes ont été réédités. « Vous avez contribué à cette reconnaissance », a souligné le préfet, Christophe Noël du Payrat, à l'adresse du collectif, créé en 2017 pour réhabiliter sa mémoire dans l'Allier. Hubertine Auclert est née en 1848 dans le sud du département, à Saint-Priest-en-Murat, et décédée en 1914 à Paris. Militante, dans ses écrits et dans ses actes, elle promut le droit de vote, le droit au divorce, des principes tels qu'« à travail égal, salaire égal »... Elle fonda la société Le Droit des femmes, rebaptisée ensuite Le Suffrage des femmes, en 1876. C'est pour célébrer les 150 ans de ce réseau, décrié à l'époque, mais où combien précurseur, que La Poste



Le timbre sera en vente à partir du 20 avril partout en France. PHOTO STÉPHANIE MÉNA

édite un timbre à son effigie. •

LES TIMBRES SONT EN VENTE À PARTIR DU 20 AVRIL DANS

LES BUREAUX DE POSTE ET PAR CORRESPONDANCE AUPRÈS DE PHILAPOSTE. RENSEIGNEMENTS AU 05.53.03.92.26 OU À SAV-PHILA.PHILAPOSTE@LAPOSTE.NET.

MARIGNY

L'ultime restauration de Charnes

Débutés en 2010, les imposants travaux de réhabilitation du domaine de Charnes, viennent de se conclure avec la rénovation de fond en comble du bâtiment des Guillaards.

Le domaine des Guillaards est une des plus anciennes fermes de Marigny, avec à l'intérieur une cheminée et des poutres datant du XVI^e siècle. En 1696, le domaine est racheté avec la propriété de Charnes par Jean-Baptiste Legros, Maître des Eaux et Forêts à la généralité de Moulins et transmis à ses descendants depuis. Au XIX^e siècle, l'allongement de la maison d'habitation et l'ajout d'une imposante grange bourbonnaise ont été réalisés. Mais vers 1965, les étables s'écroulent et sont remplacées par une inesthétique stabulation en parpaings. Le domaine a toujours été exploité uniquement par des familles locales, celle d'Antonin Bellevoix au milieu des années cinquante, puis de Louis Regnault, et enfin de Jean-Claude Boussard qui a été le dernier habitant de la maison. Avec l'évolution

de l'agriculture, les terres sont regroupées avec celles de Charnes, exploitées directement par François de Froment, puis par Foulques de Barmon et actuellement par Antoine de Barmon. La maison n'était plus occupée depuis 25 ans, de surcroît en mauvais état, et les bâtiments agricoles à proximité ne répondaient plus aux normes. Devant les coûts estimés pour la réhabilitation, en respectant la réglementation et les exigences patrimoniales du site protégé de Charnes inscrit aux Monuments historiques, la seule solution économique semblait être la démolition. Finalement, la famille de Froment tente le projet d'une rénovation complète dans l'esprit des bâtiments agricoles bourbonnais, mais aux standards de confort moderne avec des matériaux de la région mis en œuvre par des artisans locaux (*). Le projet proposé par Timothée



Tous les protagonistes du projet ont été réunis pour un moment de convivialité.

Godron, de la Fabrique d'Architecture, accepté par la Drac et labellisé par la Fondation du Patrimoine, les travaux ont pu débuter en 2022. Mais, en période post-Covid, les artisans sont débordés, les prix des matériaux augmentent, et les délais s'allongent. Il faudra 3 ans pour finaliser la rénovation pilotée par Arthur Alamartine et les propriétaires. Et c'est ainsi que les nouveaux loca-

taires Véronique et Patrice Guedet-Guepratte, ayant décidé de quitter Paris pour s'installer en Bourbonnais, ont emménagé début octobre 2025. Pour célébrer la fin du chantier, à l'invitation de Christine et Xavier de Froment, tous les acteurs du projet se sont retrouvés autour d'un déjeuner champêtre, en compagnie de François Bidet, délégué de la Fondation du Patrimoine, d'Audrey Jager

du Service patrimoine du département de l'Allier, et de l'équipe de la Fabrique d'Architecture. •

(*) FLEURY YEZURE (FINTIONS), CHAILLOT GOUÏSE (MAÇONNERIE), TITOUAN MARCHAND COULANDON (CHARPENTE), TOM MARCHAND COULANDON (COUVERTURE), ATELIER BSB SOUVIGNY (MENUISERIE), AUTOMELEC SAINT-MENOUX (ÉLECTRICITÉ), BEZERT COULANDON (PLOMBERIE), MEFLIN TRÉVOL (TERRASSEMENT), DEROCHÉ-BLANC MOULINS (PLANTATIONS) ET USMZI YEZURE (COMMUNICATION INTERNET).

12/03/2026

24/03/2026

MARIGNY

Cinquième mandat pour Philippe Prugneau

Sans surprise puisque seule en lice, la liste « Marigny Uni » menée par le maire sortant Philippe Prugneau a été élue avec 104 voix sur 109 votants pour 150 électeurs inscrits. Et avec 72,7 % de participation, la commune est à ranger parmi les très bons élèves du département.

Là encore sans surprise, Philippe Prugneau a, pour la cinquième fois, été élu maire de Marigny à l'unanimité. Dirigeant la commune depuis 2001, il n'a pas manqué de remercier les conseillers pour la confiance qu'ils lui ont accordée.

Également élu(e) s à l'unanimité, Martine Bellien au poste de première adjointe et Emmanuel Bréchignac à celui de second adjoint, fonction que son père, Pierre, a occupée sous plusieurs mandatures.

Le conseil municipal fraîchement élu



Philippe Prugneau (6^e en partant de la gauche) entouré de son nouveau conseil municipal.

s'engage, entre autres finalités, à poursuivre le travail engagé par l'équipe sortante en prenant garde au maintien de finances saines et avec

pour objectifs principaux la préservation d'un cadre de vie agréable, de veiller au quotidien des Marignyssois et de favoriser la solidarité. ●

MARIGNY

Piloufaces a rallié tous les suffrages !

Depuis 2011, la pièce donnée par la troupe avermoise Piloufaces, présidée par Isabelle Olivier, est la première manifestation de l'année organisée par le comité des fêtes de Marigny.

L'an dernier, les deux séances du samedi soir et du dimanche après-midi avaient fait salle quasiment comble, réunissant quelque 180 spectateurs. Cette année, près de 150 amateurs de théâtre n'ont pas regretté d'avoir fait le déplacement tant par l'intrigue amusante et la qualité des répliques de la pièce, *Week-end intime*, écrite par l'une des actrices, Evelyne Albouy, que par l'interprétation des dix comédiens qui, eux aussi, ont semble-t-il passé un très agréable moment sur scène.

L'histoire

Plusieurs célibataires et couples se retrouvent dans un chalet à 2.800 m d'altitude, alors que chacun pensait être seul à l'occuper.

Les situations aussi renversantes les unes que les autres n'ont pas cessé,



Pendant l'ovation du public, juste récompense !

témoins les rires qui ont résonné tout au long du spectacle, avec un dénouement cocasse.

Lors du salut final, Isabelle Olivier a dit le plaisir qu'avait la troupe à se produire à Marigny, troupe qui compte en son sein le Marignyssois Didier Régnault dont la prestation a été, tout comme celle des neuf autres acteurs, très convaincante.

Et samedi, à la fin du repas réconfortant d'après spectacle, Piloufaces a eu la surprise de voir arriver un superbe gâteau que le comité des fêtes avait fait préparer pour célébrer le 35^e anniversaire de la troupe ! ●

LES PROCHAINES REPRÉSENTATIONS DE PILOUFACES AURONT LIEU LES SAMEDI 11 AVRIL À CHEVAGNES, JEUDI 23 AVRIL À NEUVY ET DIMANCHE 11 OCTOBRE À NOYANT.

02/04/2026

MARIGNY

Galop-Allier entre bilan et expectative

C'est dans l'un des salons de l'hippodrome de Moulins que l'association Galop-Allier, qui se pose en représentante des éleveurs de chevaux de galop de l'Allier, a tenu son assemblée générale.

Lors de l'assemblée générale de Galop-Allier, Clotilde de Barmon a rappelé qu'elle en assurait la présidence depuis 8 ans et qu'à l'issue de son troisième mandat de 3 ans, l'année prochaine, elle « aimerait bien pouvoir passer la main ».

Regrettant que le nombre d'adhérents, en baisse depuis 2022, soit passé de 51 à 30 en 2025, la présidente est revenue sur les manifestations des 6 et 17 septembre derniers, soulignant, dans la réussite de ces deux journées, le rôle prépondérant du soutien financier de dix-sept sponsors, de l'Union des AQPS du Centre-Est, de l'ADECE (Association des éleveurs de chevaux de sang du Centre-Est) et de la fédération des éleveurs, l'hippodrome de Moulins mettant de son côté gracieusement ses installations à disposition.

Foal Show du 6 septembre. Les 31 éleveurs venus principalement du Centre-Est ont présenté 38 foals (*) avec 14 AQPS (**) et 24 pur-sang (27 mâles et 11 femelles), mais si leur nombre a été en baisse, il en est de même sur les autres concours ou

événements nationaux. De plus, leur faible contingent (contre 50 en 2024) a joué sur l'attractivité et peu de transactions ont été effectuées sur place. **Store show du 17 septembre.** Avec 13 AQPS et 15 pur-sang (6 hongres et 22 femelles) présentés par 19 éleveurs, les canters de 2 ans, plus nombreux que l'an dernier, ont montré par là même le dynamisme du Centre-Est. Mais les lots et les présentations des chevaux ont été hétérogènes, ce qui a probablement nui à leur commerce.

Pour les deux journées, les bons retours des participants et un résultat financier équilibré peuvent être considérés comme positifs, mais des points négatifs assombrissent un peu le tableau. Sur place, un seul courtier a conclu un achat, alors que la vente des chevaux impliqués est le but premier de l'organisation, mais des changements de propriétaires ont quand même eu lieu ensuite grâce aux vidéos tournées pour l'occasion. « La préparation demande beaucoup de travail, notamment pour faire venir tout le monde, et hélas avec peu de résultats », déplore lucide-



Les participants entourent la présidente Clotilde de Barmon (6^e en partant de la gauche).

ment Clotilde de Barmon pour laquelle « présenter les chevaux uniquement sur le numérique demanderait peut-être réflexion ».

Le 17 septembre, à l'invitation de Galop-Allier, 270 éleveurs, entraîneurs, propriétaires ou courtiers venus de toute la France ont joint l'utilité à l'agréable en assistant aux courses à Moulins et en suivant ensuite les galops de présentation des canters de 2 ans. Ils ont aussi pu apprécier l'unité et le dynamisme des associations du Centre-Est (Galop-Allier, Union des AQPS,

ADECE) en collaboration avec le haras de Cercy-la-Tour, sponsor de la journée, qui offrait des saillies gratuites aux éleveurs gagnants ce jour. Pour 2026, la voilure va être réduite à une seule journée le vendredi 18 septembre, et la hauteur de la demande des éleveurs sera déterminante pour son contenu, avec ou sans les foals, avec ou sans les canters de 2 ans.

Il est également prévu d'accroître le partenariat avec le GDS (groupement de défense sanitaire) et de présenter sa nouvelle section équine.

Composition du bureau. Présidente, Clotilde de Barmon ; vice-président, Damien Vagne ; trésorière, Adeline Saulnier ; secrétaire, Marion de Fresange.

À noter qu'au sein de l'Union des AQPS du Centre-Est, Galop-Allier est représenté par Clotilde de Barmon au poste de vice-présidente et par Damien Vagne. ●

(*) UN FOAL EST UN POULAIN DE L'ANNÉE, DONC DE MOINS D'UN AN.

(**) AUTRE QUE PUR-SANG

MARIGNY

Les membres du nouveau CCAS installés

Sous la présidence de Philippe Prugneau, maire, le CCAS a été installé dans sa nouvelle composition, à la suite notamment du résultat des dernières élections municipales. C'est ainsi que l'on retrouve en administrateurs élus, Philippe Prugneau, maire ; Martine Bellien, adjointe ; Jean-Pierre Régnault, Jean-Claude Diat, Morgane Loquet-Wirth, Mathieu Beaufils et Nathalie Brunet, conseillers et conseillères. Et en administrateurs nommés, Didier Régnault, qui a été élu vice-président, Chantal Beaufils, Carole Didier, Foulques de Barmon, Marie-Jo Fillère et Jean-Jacques Pinson.

En 2025, les recettes de fonctionnement se montent à 8.727 € et les dépenses sont de 2.790 €.



Assis au premier rang, les administrateurs élus avec Philippe Prugneau, maire, deuxième en partant de la gauche. Derrière, les administrateurs nommés.

En l'absence de section d'investissement, l'excédent de fonctionnement 2025 de 5.937 € (excédent 2025 de 4.927 € et report de 2024 de 1.010 €) sera affecté au budget primitif 2026 en fonctionnement en

tant qu'excédent reporté. Le budget 2026 a été voté équilibré à 9.487 €, en recettes et dépenses. Enfin, le repas offert aux aînés(e) s a été confirmé pour le dimanche 11 octobre prochain. ●

02/05/2026

06/05/2026

MARIGNY

Une agréable marche de l'omelette



Le relais commun aux deux circuits a vu passer beaucoup de monde lors de deux ou trois instants d'affluence, au point de (presque) faire transpirer les serveurs !

Le temps était clément et propice à la promenade, aussi les randonneurs étaient nombreux à patienter pour s'inscrire à la 28^e marche de l'omelette. Tout allait pour le mieux, sauf que des petits plaisantins ont cru amusant, tout comme l'an dernier, d'arracher ou de modifier le balisage des circuits. Heureusement, les responsables s'en sont aperçus avant que les randonneurs ne se trouvent désorientés, et ont pu sans délai remettre les choses en bon ordre. Très exactement 179 marcheurs (126 pour les 8 km et 53 pour les 16 km) ont musardé, pour certains qui voulaient prolonger au maximum le plaisir de se balader dans une nature accueillante, ou chaussé les bottes des sept lieues pour d'autres,

sans doute pressés d'aller déguster l'omelette. Tous les randonneurs ont regagné le point de départ par leurs propres moyens, où une boisson fraîche les attendait, alors que l'an dernier, quelques personnes, incommodées par une chaleur intense, avaient jeté l'éponge et étaient rentrées en voiture.

Pour tuer le temps en attendant l'arrivée de l'omelette, quelques-uns ont troqué les chaussures de randonnées contre des jeux de cartes ou des boules de pétanque et ont, semble-t-il, bien prolongé le plaisir. Quant aux 94 mangeurs d'omelette ils ont dû, eux aussi, passer un bon moment, si l'on s'en tient aux commentaires, flatteurs, entendus ici ou là, avant leur retour à la maison. ●

MARIGNY

Le vif collectif Hubertine-Auclert

Devant une trentaine d'adhérents (*), et après les mots de bienvenue puis la présentation de son village par Philippe Prugneau, maire de Marigny, qui félicita le collectif Hubertine-Auclert pour son action, chaque membre du bureau s'est présenté à l'assistance. La présidente Marie-Jo Fillère a ensuite ouvert les travaux de l'assemblée générale, en rendant un hommage appuyé aux bénévoles et adhérent(e)s « sans lesquels rien n'aurait été possible », et n'oublia pas les partenaires « toujours partants pour développer des projets à nos côtés ».

Concedant qu'il y a eu récemment des avancées « comme l'introduction de la notion de consentement dans la nouvelle loi sur le viol », Marie-Jo Fillère insista sur le fait de « rester en veille, peut-être encore plus aujourd'hui où les comportements masculinistes se développent avec des réseaux très organisés » et constata amèrement que « la situation dramatique de nombreuses femmes dans le monde prouve combien leurs droits acquis récemment restent fragiles » avant de prendre acte que « les violences sexistes et sexuelles ont encore augmenté en 2025 et les féminicides sont en hausse par rapport à 2024 ».

Elle rappela, non sans une certaine satisfaction, les nombreuses et productives actions tout au long de 2025, notamment les ciné-débats, conférences, inauguration, prêts de l'exposition, réunions publiques sur la parité en politique, journée de sensibilisation sur la prévention des violences sexistes et sexuelles dans le sport, etc. Citant Hubertine Auclert « Ceux qui nient notre égalité dans le présent la

nieront dans l'avenir » et Simone de Beauvoir « Il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en cause. Vous devez rester vigilantes votre vie durant », Marie-Jo Fillère estima pour conclure « légitime la fierté du collectif pour son travail et son dynamisme ». La trésorière Françoise Fillère présenta le bilan financier 2025 et les prévisions pour 2026 à l'équilibre, la cotisation pour adhérer au collectif restant fixée à 20 € par an, avant que Jean-Mallot, vice-président, ne détaille les manifestations 2026.

Programme

L'année en cours a déjà été à ce jour le témoin de plusieurs interventions avec, chronologiquement, deux espace-game à Bourbon-Lancy, la participation au printemps de l'égalité à Vichy, un ciné-débat à Moulins avec les élèves du lycée Banville, l'inauguration d'une salle Hubertine-Auclert au lycée Mme-de-Staël à Montluçon, un ciné-débat avec trois courts-métrages autour de « Stéréotypes et pré-



Avant les travaux de l'AG, la présidente Marie-Jo Fillère (au premier rang à gauche), le vice-président Jean Mallot (au premier rang à droite) et tous les membres du collectif profitent d'un environnement paisible.

jugés, parlons-en » au centre social de Souvigny, une animation du jeu « Les pionnières » au lycée de Neuvy et une conférence-débat au lycée Banville par Lucie Peytavin, historienne et Sébastien Garcin, conférencier. « On ne naît pas homme, on le devient ». Mais, en point d'orgue, on retiendra les trois jours mi-avril à la salle de fêtes de Moulins, en partenariat avec la délégation aux droits des femmes, l'association philatélique de Moulins, La Poste et la ville de Moulins pour le lancement d'un timbre à l'effigie d'Hubertine Auclert, en présence de très nombreux philatélistes, accueillis pour obtenir le cachet premier jour. N'oublions pas la conférence remarquable de l'historienne Nicole Cadène, sur les vignettes de propagande des mouvements féministes de la fin du XIX^e siècle en faveur des libertés et des droits des femmes qui ont été éditées sous les directives

d'Hubertine Auclert.

Sont en prévision d'ici la fin de l'année, exposition et espace-game au collège de Marcillat, création d'un jeu sur l'égalité par les élèves du lycée de Neuvy, organisation du prochain mois de l'égalité dans le bocage à l'automne, tout comme le spectacle « Elles », un stand-up de la Montluonnaise Nathalie Meignin, et peut-être d'autres encore. À signaler la demande de Benoît Faivre, maire de Moulins, qui souhaite que l'exposition sur Hubertine soit installée à l'hôtel de ville lors de la nuit des musées du samedi 23 mai.

Pour 2027 sont dans les cartons, une conférence de Lucie Quillet, journaliste diplômée de Sciences Po, la création d'un prix Hubertine-Auclert pour un festival de cinéma à Montluçon et la célébration des 10 ans du collectif pour l'organisation de laquelle une commission sera mise en place dès le

mois de mai.

Après l'élection du tiers sortant du conseil d'administration, Marie-Jo Fillère proposa que Sylvie Ulrich, qui quitte ce conseil, soit distinguée avec le titre de présidente d'honneur, ce qui fut accepté illico.

Une discussion à bâtons rompus s'installa en conclusion de l'assemblée générale avec les partenaires sur leur collaboration passée et à venir. L'élection du bureau, quant à elle, se tiendra prochainement. ●

(*) PARMI LESQUELS ANNICK ANGLADES, MAIRE DE TREVOL ; CLAUDE CABANEL, MAIRE DE CHEMILLY ; NADÈGE VARNI, DÉLÉGUÉE AUX DROITS DES FEMMES ET À L'ÉGALITÉ ; DIDIER BODDINAT, PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA JMBRITTE ; ALAIN MASSERET, PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION PHILATÉLIQUE DE MOULINS ; JACQUELINE ERARD-PARDEAU, PRÉSIDENTE DU CENTRE SOCIAL L'ESCALE. DIVERS REPRÉSENTANTS DE CENTRE SOCIAL ET DU CIOFF 03 (CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES).

07/05/2026

Marigny

Marc Auboiron retourne à la compétition

Dix mois après l'incendie accidentel qui a totalement détruit son atelier ne laissant que les murs debout, et anéantissant tout ce qui s'y trouvait (motos, outillages ou pièces de rechange) Marc Auboiron, légèrement brûlé aux mains et à la tête, s'est bien remis. La reconstruction de l'atelier devrait débuter début octobre pour se terminer au plus tard en février 2027.

Les bonnes nouvelles vont de pair : Marc Auboiron va reprendre la compétition motocycliste le week-end prochain sur le Paul-Ricard du Castellet, en championnat Klass GP 125.

Le vétéran du peloton, qui vient de souffler ses 71 bougies, après avoir fait du roulage à Lédénon dans le Gard, va donc retrouver ses amis pilotes, et son fils Pierre-Antoine qui sera sur la grille avec lui. Ses deux motos 250 et 125 ayant disparu dans le brasier, ne lui laissant que le mulet, Marc Auboiron s'est procuré en Italie la même moto Honda 125 RS sur laquelle il a changé le moteur et



Dans son atelier provisoire, particulièrement exigu, Marc Auboiron prépare sa monture pour ses toutes proches retrouvailles avec la compétition.

la programmation. Pierre-Antoine qui a lui aussi perdu son bolide dans l'incendie sera sur le mulet, rescapé du désastre.

Évidemment, père et fils n'auront pas les mêmes objectifs sous le ciel méditerranéen. Pour Pierre-

Antoine, l'accès au podium ne lui semble pas utopique, tandis que Marc n'a que des ambitions beaucoup plus modestes : « Faire le mieux possible, prendre du plaisir et surtout ne pas descendre en marche. » ●

14/05/2026



Marc Auboiron et son fils Pierre-Antoine de retour sur les circuits.

MARIGNY

Père et fils retrouvent la compétition

C'est avec une satisfaction bien compréhensible que Marc Auboiron a repris le chemin des circuits qu'il avait abandonnés après l'incendie accidentel du 25 juillet dernier qui a détruit atelier et motos. Avant de se rendre au Castellet, le vétéran marignyssois a tout d'abord fait du roulage sur le circuit de Lédénon le 10 avril, avec son fils Pierre-Antoine, pas fâché lui aussi de retrouver l'ambiance bon enfant de la compétition du championnat Klass GP. Sur les bords de la Méditerranée, le circuit du Castellet, balayé par un vent irrégulier, a rassemblé une cinquantaine d'Anglais, d'Italiens, d'Allemands et de Français. Les 125 et 250 se tirant la bourre ensemble (au grand dam de Marc Auboiron pas franchement fan de cette promiscuité) n'augmentant rien

de bon, et après seulement un tour dans la première manche, la course a été arrêtée en raison de plusieurs chutes heureusement sans gravité.

« Jouer des coudes pour se faufiler »

Les impératifs d'horaires étant ce qu'ils sont, la manche était alors réduite à seulement cinq tours au lieu de huit. Et lors d'une accélération peut-être un peu trop brutale de sa part dans la cohue, « j'ai bien failli descendre en marche ! », rigole après coup le vétéran marignyssois. Par contre dans la seconde man-

che, il n'y eut pas de problème, même si lors des décélérations ou accélérations très différentes des 125 et des 250, « il fallait quand même jouer des coudes pour se faufiler », confesse Marc Auboiron.

Pointant aux 6^e et 5^e places, Pierre-Antoine semblait satisfait, même si le podium s'est refusé de peu, tandis que le paternel, fidèle à sa prudente ligne de conduite, terminait deux fois dans le ventre mou, à la 15^e place, affichant le sourire du pilote content de lui et de sa monture et surtout d'avoir pu renouer avec une de ses raisons de vivre, la course motocycliste ! ●

PROCHAINE ÉCHÉANCE, LE CIRCUIT ESPAGNOL DE NAVARRA, À UNE CENTAINE DE KILOMÈTRES AU SUD-EST DE BILBAO, LES 27 ET 28 JUIN.

27/05/2026

29/05/2026

MARIGNY

La seconde fleur sera-t-elle confirmée ?



Le village conservera-t-il sa seconde fleur, objet de toutes les attentions de l'employé communal.

La commune, récompensée par une fleur en 2003, puis par une seconde en 2009, fait chaque année ce qu'il faut pour conserver cette précieuse distinction de « Villes et villages fleuris », confirmée en 2015 et 2021.

C'est ainsi que la commission fleurissement et Dominique Henri, employé communal, ont de concert déterminé ce que seraient les compositions florales des divers massifs, pleine terre, bacs ou suspensions, disséminés un peu partout dans le bourg. De nombreux plants achetés chez Thierry Lurat, horticulteur à Chemilly, ont été mis en place par Dominique Henri. Les 29 suspensions des candélabres sont ornées cha-

cune de 5 géraniums lierre rouge et d'un gléchomas. Les nombreuses plantes vivaces en place depuis plusieurs années, et les plantes annuelles tels bégonias dragon rouges, géraniums-lierre, pétunias, surfinias, rudbeckias, sauges ou ipomées qui les côtoient, donnent aux habitants de la commune ou aux visiteurs la traversant un environnement agréable à regarder. Le jury régional de « Villes et villages fleuris » qui, il y a maintenant cinq ans, a maintenu la seconde fleur à la commune, viendra de nouveau, mercredi 8 juillet au matin, la parcourir de long en large pour statuer sur le sort de la seconde fleur. Réponse après son passage. ●

MARIGNY

La fête des voisins rue Mandon



Le quotidien mis entre parenthèses le temps d'une belle soirée !

Une fois n'est pas coutume, la fête des voisins de la rue Mandon et de son entourage a été célébrée cette année le jour même de la fête officielle qui tombe, soit le dernier vendredi de mai, soit le premier vendredi de juin. Depuis la naissance de la fête des voisins en 1999, la rue Mandon n'a pas

souvent été aux abonnés absents, les dates étant alors choisies en fonction de la disponibilité du plus grand nombre. C'est ainsi qu'une trentaine de riverains - peu manquaient à l'appel - se sont retrouvés ce vendredi 29 mai pour passer une soirée qui s'est avérée, et c'était le but, très con-

viviale. La chaleur étouffante avait (légèrement) baissé pavillon, ce qui n'était pas pour déplaire à toute l'assemblée. Chacun a ainsi pu profiter des nombreux plats se trouvant sur les tables, en refaisant une énième fois le monde, et en dégustant un petit verre. ●

03/06/2026

MARIGNY

Concert et pièces de théâtre à Charnes

C'est dimanche 14 août 2016 qu'a eu lieu au château de Charnes la première manifestation culturelle avec l'opéra *Così Fan Tutte* de Mozart. Depuis, l'offre s'est considérablement élargie avec deux nouveaux opéras, des concerts et, depuis 2021, Xavier et Christine de Froment ouvrent chaque été le château de Charnes au festival Théâtres de Bourbon.

A Charnes, les six soirées de Théâtres de Bourbon auront lieu entre le vendredi 31 juillet et le jeudi 6 août. Lors de ces soirées aux thèmes variés, on sera plongé pêle-mêle dans les éternelles questions de l'ambition, de la quête du pouvoir, de la guerre, des amours contrariés, de l'hypocrisie, de la manipulation, des tourments du cœur humain, mais aussi de l'émotion et de la gaieté.

Ces spectacles seront précédés, vendredi 24 juillet, d'un concert « Sax et gospel », proposé dans le cadre de la 11^e édition du festival d'été de Préludia, « Neuf concerts dans neuf lieux patrimoniaux ». Après le lumineux concert du quatuor à cordes de femmes « Zaïde » en août dernier, c'est le quatuor de saxophones Ellipsos qui se produira à Charnes.

Compte tenu du travail que l'organisation de ces soirées engendre quelques sont les motivations de Xavier et Christine de Froment les incitant à poursuivre leur collaboration, année après année, avec le festival créé par Pierre Deusy en 2019 ? « Nous sommes heureux de pouvoir partager ces belles soirées avec des spectateurs qui, petit à petit, deviennent des habitués et des amis. La rencontre avec les acteurs permet des échanges riches, amusants, parfois compliqués, mais toujours intéressants » explique Xavier, particulièrement investi avec son épouse dans tout ce qui touche à la culture.

Le programme à Charnes (tous les spectacles débutent à 20 h

30)

Vendredi 24 juillet. Concert d'Ellipsos. Le quatuor de saxophones Ellipsos qui a vu le jour à Nantes en 2004, s'est produit lors de nombreux festivals et salles de concerts dans une vingtaine de pays. Reconnu comme un des plus grands quatuors de saxophones dans le monde, Ellipsos qui allie flamboyance, maîtrise et générosité, interprétera une dizaine de compositions avec, par exemple, *Toccata & Fugue* et *Concerto en Do* de Jean-Sébastien Bach, *Hallelujah* de Léonard Cohen ou *Toccata* de Charles-Marie Widor.

Vendredi 31 juillet. *Bel ami* d'après Guy de Maupassant (Troupe Die Liebende Famille). Fin 1880, politique et journalisme se confondent. Se battant pour se sortir de la misère, le séduisant Georges Duroy, de manipulé devient le manipulateur Bel-Ami, aidé qu'il est par quatre femmes influentes. Où s'arrêtera sa quête du pouvoir ?

Samedi 1^{er} août. *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand (Troupe Merci la Prod). Une des pièces les plus populaires et la plus jouée du théâtre français. Cyrano de Bergerac est un mousquetaire gascon doté d'un esprit brillant, d'un courage sans limite et d'un nez démesuré. Amoureux de sa cousine Roxane, il n'ose se déclarer, convaincu que sa laideur le condamne... Cette pièce est un hymne au panache, à l'amour et au pouvoir des mots.

Dimanche 2 août. *La Guerre de Troie n'aura pas lieu* de Jean Giraudoux (Troupe Nuit orange). Troie, cité anti-



Yves-Pol Deniérou dans « Cyrano de Bergerac ».

que de l'Asie Mineure. Faut-il se défendre face à l'agression grecque et risquer la guerre ? Ou faut-il l'éviter, mais comment ? Giraudoux, blessé à deux reprises pour avoir combattu en France et dans les Dardanelles lors de la Première Guerre mondiale, dénonce la bêtise et l'obstination plus que jamais actuelle des hommes à utiliser et embellir l'usage de la force. **Mardi 4 août.** *Le Tartuffe* de Molière (Troupe Nuit orange). Tartuffe, une pièce sur l'hypocrisie et la manipulation, qui semble être en parfaite adéquation avec le monde actuel. L'auteur dénonce les travers de l'être humain et exprime son optimisme salutaire et son humanisme dans ce monde qui en semble hélas de plus en plus dénué !

Mercredi 5 août. *On ne badine pas avec l'amour* d'Alfred de Musset (Troupe Théâtre du Nord-Ouest). Débutée telle une comédie pour se terminer en tragédie, la pièce voit deux personnages qui ont absolument tout pour être heureux ensemble et qui, méthodiquement et systématiquement, détruisent cette opportunité de bonheur pourtant à

portée de main.

Jeudi 6 août. *La Pêrhole* de Jacques Offenbach (Troupe ETCetera). Pour la dernière représentation à Charnes, après *La Grande Duchesse de Gérolstein* en 2024, Offenbach revient avec l'opéra-bouffe *La Pêrhole*. Et là encore, la troupe ETCetera n'a pas lésiné sur les moyens. Pas moins de seize acteurs, dix-sept choristes, six musiciens et des costumes magnifiques font de *La Pêrhole* un specta-

Prouesse d'Yves-Pol Deniérou Un seul acteur pour 30 rôles

La prestation du comédien Yves-Pol Deniérou sera probablement scrutée avec beaucoup de curiosité lors des représentations de Théâtres de Bourbon à Charnes et très certainement aussi sur les autres sites. En effet, il sera étonnamment le seul acteur de la pièce d'Edmond Rostand, *Cyrano de Bergerac*, incarnant ainsi une trentaine de personnages. Pourquoi cette ambition ? Elle est née et a été mise en forme lors du confinement. « Faire jouer cette pièce d'au moins cinquante comédiens sur la scène dans sa forme maximale ne peut l'être que dans de très grands théâtres, et c'est donc la seule façon de donner cette œuvre dans de petites structures » argumente Yves-Pol Deniérou qui aura plus de deux mille alexandrins à déclamer pendant deux bonnes heures ! Un vrai tour de force !

cle à part ! A Lima au XVIII^e siècle, deux chanteurs ambulants indigents arrivent à se moquer du vice-roi du Pérou, incorrigible misogyne. La condition féminine dans un monde masculiniste clairement abordée, les conséquences de l'indigence dénoncées, et le personnage du vieux prisonnier qui ne sait même pas pourquoi il est là, fustigent l'arbitraire du pouvoir. Et quel délice que la musique d'Offenbach !

Xavier de Froment s'enthousiasme « C'est une programmation incroyable. Rendez-vous compte, Bel ami, Cyrano de Bergerac, La Guerre de Troie n'aura pas lieu, Tartuffe et cerise sur le gâteau, On ne badine pas avec l'amour ! Comment choisir son spectacle, on a envie de tout voir », et poursuivant avec une pointe de déception « Peut-être un regret, tout est "classique", c'est presque un programme pour le bac de français ! ».

TARIFS : 20 € ADULTES, TARIF RÉDUIT, 10 € (-18 ANS, ÉTUDIANTS -20 ANS, FAMILLES NOMBREUSES ET GROUPES DE PLUS DE 10 PERSONNES, BÉNÉFICIAIRES DES MINIMA SOCIAUX, PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP, DEMANDEURS D'EMPLOI ET TITULAIRES DU PASS'FESTIVAL).

PASS'FESTIVAL, 30 € (PROPOSÉ À LA VENTE DANS CHACUN DES LIEUX, LE PASS'EST NOMINATIF ET DONNE IMMÉDIATEMENT ACCÈS AU TARIF RÉDUIT. LE FESTIVAL OFFRE ÉGALEMENT LA BROCHURE LORS DE SA PREMIÈRE UTILISATION, VALEUR 5 €).

VISITES DU CHÂTEAU DE CHARNES. LES EXTERIEURS SE VISITENT LIBREMENT TOUTE L'ANNÉE. VISITES GUIDÉES : DU 15 AU 30 JUIN, DU 15 JUILLET AU 15 AOÛT ET DU 7 AU 25 SEPTEMBRE, TOUS LES JOURS DE 9 H 30 À 12 H 30 ET DE 14 H 30 À 18 HEURES. VISITES GUIDÉES POSSIBLES À LA DEMANDE TOUTE L'ANNÉE. OUVERTURE SPÉCIALE POUR LES JOURNÉES DU PATRIMOINE. RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS AU 06.07.18.99.58 OU PAR MAIL XAVIER.DEFROMENT@GMAIL.COM

05/06/2026

11/06/2026

Patrimoine

Les châteaux du Bourbonnais passent au numérique

Quarante-sept participants représentant 28 monuments historiques différents du département de l'Allier étaient réunis au château de Charnes, à Marigny, pour la réunion de lancement d'une nouvelle plateforme numérique, Châteaux Près d'ici-Nos demeures vous accueillent, destinée à faire découvrir les monuments historiques privés.

Le propriétaire du château de Charnes à Marigny, Xavier de Froment, a accueilli les participants et planté le décor : « En Bourbonnais plus qu'ailleurs, la possibilité de visiter les monuments patrimoniaux est un enjeu important car ils sont nombreux, préservés et authentiques. Mais comme partout en France, ils sont variés, grands ou petits, publics ou privés, habités ou non, et surtout ouverts ou fermés au public. » Face à ce constat, l'association La Demeure historique qu'il représente « a poussé à l'ouverture des demeures privées, lancée il y a trois ans par un passeport papier. Le slogan "Nos demeures vous accueillent" est décliné aujourd'hui dans l'Allier en liaison avec la Route historique des châteaux d'Auvergne sur un site internet national, épaulé par un flyer régional Auvergne et un autre départe-

temental ». « Avec son téléphone portable, chacun a dans sa poche le guide de demain avec carte, coordonnées et activités », a souligné Serge Lacaze, responsable du programme Châteaux Près d'ici, venu pour le lancement de cette nouvelle plateforme numérique.

Le site permet de trouver des monuments à visiter, des chambres d'hôtes, ou des activités

Après plus d'un an de travail, le site



Les participants à la réunion de lancement de cette nouvelle plateforme numérique devant l'entrée du château de Charnes.

www.chateauxpresdici.com, parrainé et lancé par Stéphane Bern, et également appuyé par le Guide Michelin, est maintenant actif. Il regroupe déjà plus de 500 monuments, dont 35 dans l'Allier, premier département de France en la matière. Le site, ouvert à tous, est accessible par son adresse ou un QR code, et permet de trouver autour de soi ou d'un lieu choisi des monuments à visiter, des chambres d'hôtes, ou des activités diverses. En un mois, 13.500 pages « monuments » ont été visitées et 18.500 comptes touchés par les réseaux sociaux. Pour les propriétaires, ce site permet de modifier

en temps réel l'actualité du monument, très important pour l'organisation, entre autres, de spectacles, d'événements ou de changements d'horaires. Hugues de Chabannes, à la fois délégué AuRA de la Demeure historique, président de la Route historique des châteaux d'Auvergne et propriétaire du château d'Avrilly, a expliqué comment il avait réussi à unifier sur un même site les grands monuments ouverts au public avec d'importants moyens, et les plus petits dont l'accueil est généralement familial et simple. Comme dans le Guide Michelin, il y a des trois étoiles et des

auberges de qualité, ou des lieux « incontournables », et d'autres à découvrir. Le site permet ainsi de ratisser large et donne aux visiteurs de nouvelles possibilités. Hugues de Chabannes a aussi évoqué le circuit des châteaux de l'Indépendance américaine en Bourbonnais, qui sera présenté au château des Aix, à Meillard, début juillet. Marie-Emmanuel Tranchet, bénévole de la Fondation du patrimoine, en a profité pour présenter le Pass patrimoine. Ce pass, auquel on s'abonne, permet d'entrer gratuitement dans tous les monuments adhérents. ●

Marigny en fête a ravi petits et grands

C'est sous un soleil offrant généreusement ses rayons que s'est déroulé Marigny en Fête, incitant fortement les habitants à différer leur venue sur place dans l'attente d'une température plus agréable. Et, dès l'arrivée des premiers Marignyssois, la vingtaine de jeux en bois qu'ils soient d'adresse, de précision ou d'opposition, a été fortement sollicitée. Parmi l'assistance se trouvait un couple, en week-end dans la région qui, recherchant une fête dans un village pour distraire ses deux enfants, a semblé ne pas regretter sa venue, tout comme deux randonneuses qui, passant par hasard à proximité, se sont greffées longuement aux réjouissances. Autre satisfaction du comité des fêtes, la participation plus importante que d'ordinaire des Marignyssois tandis que les amateurs de pit-



Relookée, la version estampillée Marigny de l'emblématique 2 CV a connu un beau succès de fréquentation.

toresque ont été gâtés avec la balade en 2 CV à travers le village, dans une calèche toujours pleine à craquer, tirée par deux placides comtois. Après les amusements, place à la restauration avec animation musi-

cale et, clou de la soirée, le feu d'artifice qui a littéralement enchanté une assistance qui n'a pas ménagé ses applaudissements avant de retourner en salle pour la poursuite de la soirée. ●

16/06/2026

MARIGNY

Boun Phavet célébré par les Bouddhistes

16/06/2026

Depuis la première célébration de novembre 2021 en l'honneur de Bouddha, les manifestations se succèdent à un rythme soutenu à la pagode de la Luronne. La dernière en date, le Boun Phavet, vient de se dérouler moins de deux mois après les fêtes du nouvel an Laotien.

Le Boun Phavet est le nom de l'avant-dernière réincarnation de Bouddha, celle avant qu'il naisse en tant que Siddharta, un prince indien si particulièrement généreux envers tout le monde que son père, furieux, le chassa du palais.

Évidemment, la fréquentation de la cérémonie a été moindre que l'a été celle du passage de l'an 2568 à 2569 mais, malgré cela, trois bonzes sont venus de Bonneville et de Thionville épauler le bonze marignyssois Phonexay Souvannaphoum. La journée avait débuté par la procession des mille pains



Dans une salle de prières magnifiquement décorée, la parole des bonzes a été attentivement écoutée.

avant les prières, sermons et lectures de textes sacrés. Nouvelle procession l'après-midi, dite procession de l'arbre à dons, destinée comme son nom l'indique à récupérer des fonds pour la pagode. Quant à la prochaine fête boudd-

histe, il n'y aura pas à attendre très longtemps puisqu'elle marquera, mercredi 29 juillet, l'entrée des moines dans une retraite de trois mois au cours de laquelle ils se consacreront intégralement à l'étude et à la prière. ●

MARIGNY

Collectif Hubertine-Auclert, bientôt 10 ans !

L'an prochain, cela fera 10 ans que la Marignyssoise Marie-Jo Fillere a réuni une trentaine de personnes pour créer le collectif Hubertine-Auclert. Depuis, l'association s'est considérablement étoffée.

Une commission spéciale célébration a été mise sur pied, commission qui vient de se réunir et à laquelle deux élus de la commune de Saint-Priest-en-Murat, village natal d'Hubertine, qui a manifesté sa volonté de participer à l'événement, se sont jointes.

De cette première étape, il est ressorti une douzaine d'axes de travail, et si d'autres propositions seraient évidemment étudiées, il est entendu qu'il faudra beaucoup de bras pour tout assumer. Dans l'hypothèse où toutes les suggestions seraient menées à terme, cet anniversaire ressemblera à ce qui suit.

Les cérémonies s'articuleront pendant autour du samedi 10 avril 2027, date anniversaire de la naissance d'Hubertine Auclert. Outre Saint-Priest-en-Murat, plusieurs communes des bassins de Moulins et Vichy seront parties prenantes.

L'école publique de Montmarault, dont certains élèves viennent de Saint-Priest-en-Murat, sera partante pour monter un projet.

La pièce *Merci Hubertine* sera réactivée pour une ou deux représentations.

Contact a été pris avec l'école de musique de Moulins communauté pour un concert centré sur l'œuvre d'Ethel Smyth, compositrice, cheffe



Les participantes avec au fond, debout, la présidente Marie-Jo Fillere (robe verte) et, assis, le vice-président Jean Mallot.

d'orchestre, autrice et militante féministe anglaise (1858-1944).

Un partenariat, regroupant trois ateliers de l'Université populaire de l'agglomération moulinoise sera noué et une conférence de l'historienne Nicole Cadène, une habituée du collectif, se tiendra le jeudi 8 avril.

Le grand reporter, écrivain et réalisateur français, Mortaza Behboudi, né en Afghanistan, évoquera la situation des femmes afghanes et iraniennes. Un débat sur l'engagement des femmes en politique est également projeté.

Enfin, l'écriture d'une séquence pédagogique, par Nicole Cadène et une professeure des écoles, présentant Hubertine Auclert à l'intention des enseignants des écoles primai-

res, est envisagée.

En partenariat avec la Jimbr'tée, la Grange de Corgenay pourrait accueillir, samedi 10 avril 2027, la dramaturge, metteuse en scène, professeure de théâtre et comédienne Typhaine D. (de son vrai nom Typhaine Duch) pour son seule-en-scène *Contes à rebours*.

La participation du collectif au Printemps de l'égalité à Vichy avec une action à déterminer est pratiquement actée, tandis que la venue de la chorale féministe montluçonnaise Babayaga est dans l'air.

Enfin, plus anecdotique, des pin's, des t-shirts et des sets de table seraient confectionnés.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 14 septembre, à 18 heures, dans un lieu à déterminer. ●

26/06/2026

27/06/2026

MARIGNY

Marc Auboiron toujours en course



Rutilantes et révisées, les motos de Marco (n° 32) et de Pierre-Antoine sont fin prêtées.

Après une année d'interruption suite à l'incendie qui a ravagé son atelier, Marc Auboiron a renoué avec la course moto en mai dernier au Castellet, lors de la première confrontation du championnat Klass GP, tout comme son fils Pierre-Antoine.

Le dernier week-end de juin aura lieu la seconde épreuve sur le circuit espagnol de Navarra, situé à une centaine de kilomètres au sud-Est de Bilbao, mais entre-temps, Marc et le fiston s'en sont allés faire du roulage beaucoup plus près puisque sur le circuit du Bourbonnais à Montbeugny, dans le cadre des deux journées Yamaha TZ Club France, en compagnie d'une centaine d'autres bolides de diverses cylindrées. « C'est un excellent petit circuit de 2.300 mètres, bien agréable et qui a, entre autres qualités, le mérite d'exister », argumente le vétéran marignyssois.

Concernant Navarra, le metteur au

point qu'est Marco s'est contenté sur les deux motos père et fils, de changer les pistons et d'une révision générale. Les 125 et 250 seront ensemble sur la grille, ce qui n'enthousiasme que mollement Marco (environ 25 partants pour les 125 et une quinzaine pour les 250) qui a une bonne opinion de ce circuit très roulant accueillant pour la première fois le Klass GP. Si Pierre-Antoine aimerait bien accrocher enfin un podium, son vieux briscard de père a des visées beaucoup plus modestes, comme terminer entre la dixième et la quinzième position. Mais, il n'en a pas pour autant envie de raccrocher casque et gants, et de remettre la moto dans un coin, lui qui espère bien, après avoir bouclé la saison 2026, participer à la saison 2027. Et toujours avec le mot pour rire, le vétéran Marignyssois assure « En m'évertuant surtout de ne jamais me séparer de ma moto à pleine vitesse ! ». ●

MARIGNY

La balade animée de L'Escale se fera dans le bocage marignyssois



Au mois d'avril dernier, la balade animée avait fait halte au château de Clusors de Saint-Menoux sous la responsabilité de Clara Poirier-Reyne, animatrice famille et seniors à L'Escale.

La balade animée du centre social L'Escale de Souvigny est en général organisée au moins deux fois par an dans le cadre du projet Famille. Après celle du mois d'avril dernier, la prochaine balade se fera à Marigny au cours de la matinée du vendredi 17 juillet. En plus des services de L'Escale affectés à la micro-crèche, à l'accueil de loisirs et au relais petite enfance, les familles seront parties prenantes dans l'encadrement de la promenade qui comptera également dans ses rangs les bénévoles marignyssoises Jacqueline Eraud-Rondeau, Marie-Jo Fillere et Chantal Beaufils. Cette dernière présentera la commune juste avant le départ de la petite randonnée.

Évidemment, en raison de la présence d'enfants en bas âge, les caprices de la météo jouent un rôle prépondérant quant à la fréquenta-

tion. La participation globale d'une balade oscille entre 30 et 70 personnes.

Le tracé sur Marigny ne dépasse pas 3 km sans dénivelé important. La randonnée commencera de la salle polyvalente, traversera les lieux-dits le Champ des Souches, la Paire au Jo, le Grand Fouché et les Bourdais.

Au cours de cette flânerie se déroulera une petite chasse au trésor avec pour thématique la gourmandise et, à mi-parcours, une pause avec collation locale. Elle sera composée notamment des fromages de la Marignyssoise Morgane, requerra tout ce petit monde. Cette coupure qui sera également étoffée de quelques animations comprenant histoires et chansons. ●

LE RENDEZ-VOUS EST FIXÉ À 9 H 15, PARKING DE LA SALLE DES FÊTES DE MARIGNY.

29/06/2026

04/07/2026

MARIGNY**Auboiron père et fils globalement satisfaits de leur sortie à Navarra**

Après avoir renoué mi-mai avec la compétition motocycliste Klass GP sur le Paul-Ricard du Castellet, Marc Auboiron, accompagné de son fils Pierre-Antoine, s'est rendu en Espagne sur le circuit de Navarra pour la seconde manche du championnat, à près de 900 km de Marigny, distance qui fait soupirer le doyen du peloton « Faire tous ces kilomètres, ça commence à me peser ! ». Après des qualifications conclues dans la droite ligne des précédentes, dans le milieu du tableau pour Marco, et dans le premier quart pour le fiston, place à la compétition le samedi, à 19 heures et le dimanche, à 14 heures.

La chaleur était supportable, mais lourde, et si Pierre-Antoine prenait un départ sans anicroche, celui du paternel était plutôt chaotique, la faute à un embrayage toussotant ! « Pendant ce temps-là, les autres avaient filé » ne pouvait que constater un Marco philosophe. Prévue sur 11 tours, la course n'en compta que 8 car l'orage se faisait de plus en plus menaçant, et les organisateurs ne voulaient pas prendre de risque. Résultat, une 17^e place pour Marco, Pierre-Antoine pointant à une honorable 7^e position.



Pierre-Antoine Basseville sera à Brno dans l'espoir d'accrocher enfin le podium !

Le lendemain, embrayage remis à l'endroit, Marco, s'il a été contrarié par deux 250 qui l'ont passablement gêné dans les enfilades, a « passé un bon moment de pilotage », se tirant la bourre avec deux 125, et grignotant au passage trois places à l'arrivée tandis que Pierre-Antoine ne parvenait pas, une fois encore, à intégrer le podium (6^e) malgré une course intéressante de sa part, même contrariée par un souci de freinage.

À peine le temps de souffler et, pour aller courir à Brno en Tchéquie, à 200 km au sud-est de Prague les 11 et 12 juillet, il va falloir cette fois avaler 1.200 km pour se rendre sur place, et évidemment autant pour en revenir, pour la troisième course du championnat !

Mais, comme dit Marco, « Les kilomètres ça me pèse, mais personne ne m'y oblige ! ». Passion, quand tu nous tiens ! ●

MARIGNY**Pas de répit pour Auboiron !**

Les 900 kilomètres pour revenir de Navarra à peine digérés que Marc Auboiron doit reprendre la route pour rejoindre la destination de la troisième manche (samedi et dimanche prochains) du championnat Klass GP à Brno, en Tchéquie, situé à une cinquantaine de kilomètres de la frontière slovaque, mais aussi à environ 1.200 bornes de Marigny ! Gonflé à bloc comme à ses plus beaux jours, Marco a passé au peigne fin sa moto et celle de son héritier Pierre-Antoine. À peu près tout a été démonté, pistons et embrayage sont neufs pour le bolide flanqué du numéro 32, alors que les plaquettes de frein



Le camion d'Auboiron est toujours rempli à ras bords lors des déplacements avec motos, mulets et pièces de rechange.

ont été changées et le circuit purgé sur la monture n° 25 de Pierre-Antoine. Et les essais semblent indiquer que tout est au point ! Pas loin d'une trentaine de 125, notamment des Français, des Anglais et des Allemands, seront sur la grille, au milieu d'à peu près autant de 250, ce qui promet quelques (ou plusieurs) frottements !

Si le doyen du peloton, qui trouve le niveau de la compétition de plus en plus élevé, souhaite simplement passer un bon moment sur la moto, le fiston lorgne de plus en plus fortement sur le podium qui, pour l'instant, se refuse toujours à lui. ●

08/07/2026

MARIGNY. De la variété française à la Grange aux Soupières. Avant l'annuel tournoi de bridge du samedi 26 septembre, l'étonnante grange aux plus d'une centaine de soupières accumulées au fil des années par Guy de Froment, propriétaire du domaine des Gillets à Marigny, accueillera, samedi 18 juillet, à 20 h 30, un spectacle de variétés

08/07/2026



Hélène Landriot, Xavier Gatepin et Didier Robin (de gauche à droite) par leur talent et leur entrain feront le bonheur du public.

donné par « L'Ange Assis », qui connaît d'ailleurs bien la Grange aux Soupières pour l'avoir fréquentée un soir de septembre 2022, en présentant *Le Salmis*, superbe divertissement qui enchantait la très nombreuse assistance. Après *Le Salmis*, Hélène Landriot et Didier Robin ont eu, une nouvelle fois, envie de mélanger leurs univers avec la création de *Tour de Chant*, leur nouveau spectacle. Accompagnés par Xavier Gatepain, un pianiste qui n'en fait à peu près qu'à sa tête, ils revisiteront nombre de chansons françaises pleines de poésie et d'amour, sortes d'épices à consommer sans modération aucune. *Tour de Chant*, avec Souchon, Aznavour, Juliette, Brassens et bien d'autres encore, mérite d'être découvert. Aussi la Grange aux Soupières, qui elle aussi est digne d'un détour, sera sans aucun doute copieusement remplie d'un public en quête de ce qui sera à coup sûr un vrai moment de partage et de plaisir. Tarifs : adultes, 15 € ; enfants de moins de 12 ans, gratuit.

MARIGNY

La commission du fleurissement va rendre son verdict



Avant le départ, Philippe Prugneau, maire, Clotilde de Barmon et Nathalie Brunet devant la mairie aux parterres joliment fleuris.

La commission « Fleurissement et aménagement des espaces communaux » a fait son annuel tour du village afin de procéder à l'examen des fleurissements des maisons et cours de ferme lui permettant, après réflexion, d'attribuer ou non les qualificatifs de « très bien fleuries » ou « bien fleuries » pour l'établissement du palmarès. Comme elle pouvait s'en douter, la commission a pu constater un peu partout des plantations plus

ou moins grillées et une diminution générale du nombre de fleurs due à un manque d'eau flagrant. Néanmoins, le maire Philippe Prugneau tient à saluer les efforts faits par beaucoup de Marignyssois (es) pour, malgré les conditions météorologiques défavorables, être parvenus (es) à présenter des parterres ou compositions flatteurs pour l'œil. Il ne reste maintenant plus qu'à attendre la publication du verdict dans quelques semaines. ●

09/07/2026

13/07/2026

MARIGNY

Comment faire revivre l'église Saint-Pourçain

Bâtie depuis près dix siècles, l'église Saint-Pourçain, dont le vocable initial était Saint-Martin, fait la fierté des Marignyssois et attire tout au long de l'année fidèles ou curieux de passage souhaitant profiter des lieux pour se recueillir ou tout simplement pour découvrir un admirable édifice qui a su défier le temps qui passe. Depuis belle lurette, l'église n'a plus de curé résident, J. Danjean,

dernier curé à temps complet, étant parti en... 1927 ! Les messes n'y sont plus célébrées, sauf circonstances tout à fait particulières, et ce sont mariage ou enterrement qui, de temps en temps, sortent l'édifice de sa léthargie et lui donnent un peu de reviviscence.

L'église Saint-Pourçain retrouve également un peu d'animation depuis près d'une quinzaine

d'années, grâce à Bruno et Ghislaine Soucachet qui ont initié des prières de louange, ouvertes à tous, pendant quelques soirées d'été. Ainsi, cette année, elles se dérouleront en principe, entre 19 et 20 heures, les mardis 14 et 28 juillet et les mardis 11 et 18 août. •

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTER LE 06.80.45.58.74 OU LE 06.32.11.73.45.

MARIGNY

Ellipsos, un concert à Charnes très attendu

Après Zaïde, l'époustouflant quatuor à cordes qui, la saison dernière, a transporté d'enthousiasme les quelque 350 spectateurs rassemblés dans la cour d'honneur, c'est le quatuor de saxophonistes Ellipsos qui sera à l'affiche pour la première manifestation culturelle de l'été au château de Charnes, vendredi 24 juillet, à 20 h 30, dans le cadre du festival d'été 2026 de Préludia.

L'association Préludia, qui a été créée en 2016 et présidée par Michèle Etienne, propose une formule originale de concerts de musique classique présentés dans des lieux patrimoniaux remarquables que le département de l'Allier a la chance de posséder en grand nombre.

Flamboyance, maîtrise et générosité sont trois termes qui reviennent souvent à propos du quatuor Ellipsos, ensemble reconnu aujourd'hui comme l'un des plus fascinants quatuors de saxophones dans le monde. Après plus de vingt ans d'existence, sa carrière l'a amené à donner plus de mille concerts sur les scènes françaises les plus prestigieuses, de la Tour Eiffel au château de Versailles, de la salle Pleyel au Mont Saint-Michel en passant par La Folle Journée de Nantes et le festival de Radio France Occitanie Montpellier, et sur de nombreuses scènes internationales dans plus de vingt pays, notamment au Brésil pour les Rencontres internationales de saxophone d'Amérique du Sud, à Washington pour le festival de la Francophonie, en Corée du Sud pour l'année France-Corée, en Chine et bien sûr en Europe.

Ce quatuor précurseur se distingue par son ouverture et sa polyvalence, se tournant aussi bien vers le répertoire classique que vers les musiques de notre temps. Par son habileté et sa créativité, il a su marier la rigueur et la maîtrise du contrepoint de Bach avec l'énergie, les rythmes et la ferveur du gospel. Le quatuor Ellipsos a sorti entre 2007 et 2025 sept albums parmi lesquels *Sax et Gospel* en 2017, dont les morceaux ci-dessous seront à l'affiche à Charnes.



Ellipsos (de g. à d.) : Paul-Fathi Lacombe (saxophone soprano), Sylvain Jarry (saxophone ténor) et Nicolas Herrouët (saxophone baryton), et Julien Bréchet (saxophone alto).

Le mot de la fin sera pour Michèle Etienne, qui fait sienne cette citation plutôt attirante du violoncelliste et chef d'orchestre Frédéric Lodéon. « Ils sont "balaises", ce sont mes amis, ce sont mes frères. Ces musiciens dégagent de la chaleur, de la joie de vivre et de la générosité, ils sont extraordinaires de vitalité ! Ils montrent des choses exigeantes et, en même temps, savent partager et mettre le feu partout où ils passent. »

Programme de la soirée

Toccata & Fugue, de Jean-Sébastien Bach ; *Deep River*, de Doc Watson ; *Oh When the Saints Go Marching In*, negro-spiritual traditionnel popularisé par Louis Armstrong ; *Concerto Italien*, de Jean-Sébastien Bach ; *Hallelujah*, de Léonard Cohen ; *Joshua fit the Battle of Jericho*, probablement

composé par des personnes réduites en esclavage dans la première moitié du XIX^e siècle ; *Concerto en do*, de Jean-Sébastien Bach ; *Chorale de Leipzig*, de Jean-Sébastien Bach ; *Now don't you let*, negro-spiritual afro-américain ; *Toccata*, de Charles-Marie Widor. •

TARIF ADULTE, 20 € ; TARIF RÉDUIT (ENTRE 12 ET 25 ANS), 8 € ; MOINS DE 12 ANS, GRATUIT. LES ADHÉRENTS DE PRÉLUDIA BÉNÉFICIENT D'UNE RÉDUCTION AVEC L'ACHAT D'UN PASS POUR PLUSIEURS CONCERTS. INFORMATIONS SUR PRELUDIA-MUSIQUE.ORG ET PAR TÉLÉPHONE AU 0764.40.80.16. RÉSERVATIONS À L'OFFICE DE TOURISME DE MOULINS ET SUR LA BILLETTERIE EN LIGNE. LORS DE LA RÉSERVATION DU CONCERT, POSSIBILITÉ DE COMMANDER UNE PLANCHE GOURMANDE À DÉGUSTER À L'ISSUE DU SPECTACLE. VISITE GUIDÉE GRATUITE DES EXTÉRIEURS DU CHÂTEAU DE CHARNES À 19 H 45.

14/07/2026

MARIGNY

Est-ce que la seconde fleur sera conservée ?



De d. à g. : les participants avant le début de la visite : Guillaume Bouvier, Céline Coudouel, Philippe Prugneau, Norbert Herrera, Emmanuel Bréchnignac, Clotilde de Barmon et Dominique Henri.

Le Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF) est une association loi 1901 qui veille à l'organisation et au respect de la charte de qualité des 3Villes et Villages Fleuris3, label national de la qualité de vie. La grille d'évaluation nationale est un référentiel unique et commun pour toutes les communes candidates, de la 1^{re} à la 4^e fleur. Elle comporte soixante-huit critères concrets, répartis en sept thématiques qui sont : visite du jury, mise en œuvre du projet municipal, animation et promotion de la démarche, patrimoine végétal, gestion environnementale, qualité de l'espace public et analyse par espace.

Après l'attribution à Marigny de la 1^{re} fleur en 2001 et de la seconde en 2009, confirmée en 2015 et 2021, une délégation du CNVVF est venue évaluer la qualité du fleurissement du village. Céline Coudouel, chargée de mission à l'Agence régionale du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes,

Guillaume Bouvier, directeur des services de l'espace public, cadre de vie et proximité à la ville de Vienne (Isère) et Norbert Herrera, responsable du domaine de Lacroix-Laval (métropole de Lyon), ont été accueillis par Philippe Prugneau, maire, Emmanuel Bréchnignac, adjoint, Clotilde de Barmon, conseillère municipale, et Dominique Henri, employé communal.

Philippe Prugneau a tout d'abord présenté la commune, alléguant que son fleurissement dégage une bonne image pour l'habitant et pour la personne qui la traverse, qu'elle soit simplement de passage ou lors d'un séjour de vacances à la campagne. Puis, pendant le tour du bourg, une discussion à bâtons rompus s'est engagée, entre explications données par les représentants de la commune et commentaires, remarques, appréciations ou conseils exprimés par les représentants du CNVVF sur l'aménagement global

du village.

La visite, débutée place de la mairie, s'est poursuivie par la rue Mandon, la salle des fêtes et son environnement, puis la place de l'église et s'est conclue à l'extrême ouest du bourg où les représentants du CNVVF ont découvert, visiblement séduits, la large et magnifique vue sur le bocage et le château de Charnes.

Après le départ de la délégation tenue d'estimer les mérites du fleurissement de la commune, Philippe Prugneau se montrait raisonnablement optimiste quant à la décision finale qui n'interviendra pas avant l'automne.

« Compte tenu des échanges que nous avons eus pendant la visite, il me semble que nous avons respecté un grand nombre des critères préconisés par le Conseil national des villes et villages fleuris. Par conséquent, je pense que nous garderons nos deux fleurs ! » se risque Philippe Prugneau. ♦

17/07/2026

MARIGNY

J-10 avant le festival Théâtres de Bourbon

Marigny va accueillir, une fois encore, six spectacles étonnants, grâce au festival Théâtres de Bourbon, du 31 juillet au 6 août.

Cette année encore, le festival Théâtres de Bourbon va prendre une partie de ses quartiers d'été au château de Charnes pour six soirées de grande qualité. En 2024, plus de huit cents spectateurs avaient fait le déplacement jusqu'à Charnes, lors des six soirées. En 2025, ils étaient encore plus nombreux, entre 1.400 et 1.500. La qualité des représentations de Théâtres de Bourbon explique ce succès, mais aussi la diversité de Charnes dont les lieux permettent aux metteurs en scène d'adapter leurs représentations, au sein de la cour d'honneur, près du canal, dans les jardins ou sous la grange très utile en cas d'intempéries. Pour le millésime 2026 de Théâtres de Bourbon, il est vivement conseillé de réserver, car il y a moins de représentations que les années passées. Voici le programme à Charnes, toutes les représentations sont données à 20 h 30 :

→ Vendredi 31 juillet. *Bel ami* d'après Guy de Maupassant (Troupe Die Liebgende Familie).

Pièce à très grand succès, souvent

primée, au cours de laquelle un fils de paysans miséreux, se battant pour sortir de sa condition, se lance dans la conquête du pouvoir.

→ Samedi 1^{er} août. *Cyrano de Bergerac* d'Edmond Rostand (Troupe Merci la Prod).

Une des pièces les plus populaires du théâtre français au cours de laquelle sera attentivement observée la prestation hors normes de Yves-Pol Deniérou qui, seul en scène, interprète une trentaine de rôles.

→ Dimanche 2 août. *La Guerre de Troie n'aura pas lieu* de Jean Giraudoux (Troupe Nuit orange).

L'auteur dénonce l'absurdité des hommes à utiliser la force, résumée dans une réplique de Cassandra au début de la pièce « Je ne prévois rien, je tiens seulement compte de la bêtise des hommes... ».

→ Mardi 4 août. *Le Tartuffe* de Molière (Troupe Nuit orange).

En harmonie avec le monde contemporain, Molière dénote les imperfections de l'être humain, mais exprime aussi son optimisme et sa sagesse.

→ Mercredi 5 août. *On ne badine*



L'an dernier, devant une nombreuses assistance, Xavier et Christine de Froment présentent "Le Souper" de Brissville.

pas avec l'amour d'Alfred de Musset (Troupe Théâtre du Nord-Ouest). La complexité de la mécanique des sentiments est mise en lumière avec deux personnages qui détruisent implacablement l'opportunité d'un bonheur pourtant proche.

→ Jeudi 6 août. *La Pêrchole* de Jacques Offenbach (Troupe Troupe ETCetera).

Cette dernière représentation à Charnes sera comme un feu d'artifice ! De nombreux acteurs, choristes et musiciens (une quarantaine au total), des costumes flamboyants,

l'intrigue (la condition féminine, les conséquences de l'indigence et l'arbitraire du pouvoir sont clairement blâmés et stigmatisés) et la musique d'Offenbach sont le gage d'une belle soirée de clôture. ♦

TARIF PLEIN, 20 € ;

TARIF RÉDUIT, 10 € (-16 ans, étudiants, familles nombreuses et groupes de plus de 10 personnes, bénéficiaires des minima sociaux, personnes en situation de handicap, demandeurs d'emploi et titulaires du PASSFESTIVAL). PASSFESTIVAL, 30 € ; PROPOSÉ À LA VENTE DANS CHAQUE DES LIEUX.

WWW.THEATRESDEBOURBON.COM

INFO PLUS

Visites guidées. Jusqu'au 15 août et du 7 au 25 septembre, tous les jours de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 heures.

Visites guidées possibles à la demande toute l'année. Ouverture spéciale pour les Journées du Patrimoine. Renseignements et réservations : Tél. 06.0718.89.58 ou par mail xavier.defroment@gmail.com

21/07/2026

LA MAIRIE

HORAIRES

Mardi 8 h 00 - 13 h 00
Mercredi 8 h 00 - 13 h 00 / 14 h 00 - 16 h 00
Jeudi 9 h 00 - 13 h 00 / 14 h 00 - 18 h 00

CONTACT

Téléphone : 04 70 43 93 57

Adresse : 11 rue de la mairie 03210 MARIGNY

Mail : marigny.mairie@wanadoo.fr

Site : www.mairie-marigny-allier.fr



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

- Fonctionne aux horaires d'ouverture de la mairie
- Si un ouvrage vous intéresse, nous pouvons peut-être vous le procurer via la Bibliothèque Départementale de prêts, demandez-nous !

